



TABLEAU DE BORD

Les bénéficiaires des
Points Régionaux Conseil
VAE et d'un accompagnement
en 2025 en Nouvelle-Aquitaine

2026

Cahier de
l'observatoire

TABLEAU DE BORD

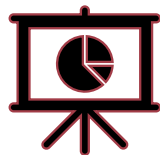
Réalisé avec le concours des mandataires porteurs (et leurs prestataires) :



- **Eclairage méthodologique – [Page 7](#)**
- **Synthèse – [Page 8](#)**
- **Informations collectives et démarches employeurs dans les PRC néo-aquitains en 2025 – [Page 12](#)**
- **L'entretien conseil dans les PRC en 2025 – [Page 14](#)**
 - Caractéristiques du public reçu pour un entretien conseil VAE– [Page 17](#)
 - Objectifs des démarches VAE du public reçu en entretien conseil– [Page 26](#)
 - L'issue du conseil VAE– [Page 33](#)
 - Zoom sur des publics spécifiques – [Page 35](#)
- **La situation 3 et 12 mois après un entretien conseil dans un PRC néo-aquitain – [Page 40](#)**
 - La situation à 3 mois des bénéficiaires d'un entretien conseil en PRC – [Page 42](#)
 - La situation à 12 mois des bénéficiaires d'un entretien conseil en PRC – [Page 46](#)
- **Bilan de la consultation des bénéficiaires des PRC VAE en Nouvelle-Aquitaine reçus en 2025 – [Page 52](#)**
- **L'accompagnement VAE des personnes en recherche d'emploi en 2025 – [Page 57](#)**
- **Pour aller plus loin.... Les ressources disponibles – [Page 62](#)**



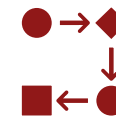
Objectif : Dynamiser la VAE en Nouvelle-Aquitaine et mieux cibler les actions en matière de VAE.



Méthode et résultats attendus : Constituer un système d'information statistique dédié à la VAE en Nouvelle-Aquitaine



Identifier les parcours des individus engagés dans une démarche de VAE au niveau régional, depuis la phase de conseil (PRC).



Capitaliser, mutualiser les sources d'informations, connaissances et expériences.



Diffuser des données d'études sur la Nouvelle Aquitaine.



Outiller les pouvoirs publics et les partenaires dans leurs actions pour le développement de la VAE.



Pilotage : Région Nouvelle-Aquitaine, DREETS et Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.



Des échanges avec les Points Régionaux Conseil VAE.



<https://pro.cap-metiers.fr/observer-analyser/vae/>

Information, conseil et parcours VAE

La Région Nouvelle-Aquitaine organise **un réseau de Points Régionaux Conseil VAE** qui propose dans chaque département **une offre de service de proximité**. Les conseillers des PRC VAE reçoivent et informent gratuitement tout public sur ses droits et l'aident à choisir la certification adaptée à son expérience.

En amont de toute démarche, le candidat va devoir identifier le projet de certification le plus approprié au regard de son projet professionnel et de son parcours. Il peut être conseillé par un Point Régional Conseil VAE pour disposer de toutes les informations utiles et échanger sur les différentes options possibles

Cas 1 : la certification est proposée sur le site [France VAE](#)

Le candidat se connecte sur le site France VAE. Il sélectionne son projet de certification référencé sur le site et dépose sa candidature. Il peut être aidé par un Point Régional Conseil VAE.

Il sélectionne un [architecte accompagnateur de parcours](#) qui va examiner la faisabilité du projet et transmettre au certificateur le dossier de faisabilité. Si le dossier est recevable, il peut réaliser son parcours d'accompagnement. L'architecte envoie le dossier de validation au certificateur. Selon la certification, le candidat se présente à un jury qui évaluera l'expérience au cours d'entretien et/ou d'une mise en situation professionnelle. Le certificateur délivre la totalité de la certification ou une partie avec des blocs de compétences.

[Télécharger le schéma synthétique du nouveau parcours VAE.](#)

Cas 2 : la certification n'est pas encore proposée sur le site [vae.gouv.fr](#)

Le candidat peut être guidé par un Point Régional Conseil VAE.

Il prend contact avec le certificateur qui établira si la demande est recevable. Il complète un dossier de VAE en exposant l'expérience. Il peut être accompagné s'il le souhaite.

Selon la certification, le candidat se présente à un jury qui évaluera l'expérience au cours d'un échange ou d'une mise en situation professionnelle. Le certificateur délivre la totalité de la certification ou une partie avec des blocs de compétences.

Le jury est constitué de professionnels et de formateurs. Il vérifie si l'expérience présentée dans le dossier du candidat correspond réellement à des compétences et connaissances exigées par le certificateur. Il peut valider totalement ou partiellement les acquis. Il peut également refuser la validation si les acquis ne correspondent pas à la certification visée. Une certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue à l'issue d'une formation.

Le réseau des PRC néo-aquitains

12

Points Régionaux
Conseil en
Nouvelle-Aquitaine

plus de

170

Points d'accueil

près de

140

conseillers

L'accompagnement avec un conseiller du PRC VAE est gratuit. Il est également pris en charge dans le cadre d'un parcours France VAE. Dans le cadre de tout autre type de parcours, cet accompagnement a un coût que des aides peuvent aider à prendre en charge en fonction de la situation du candidat.

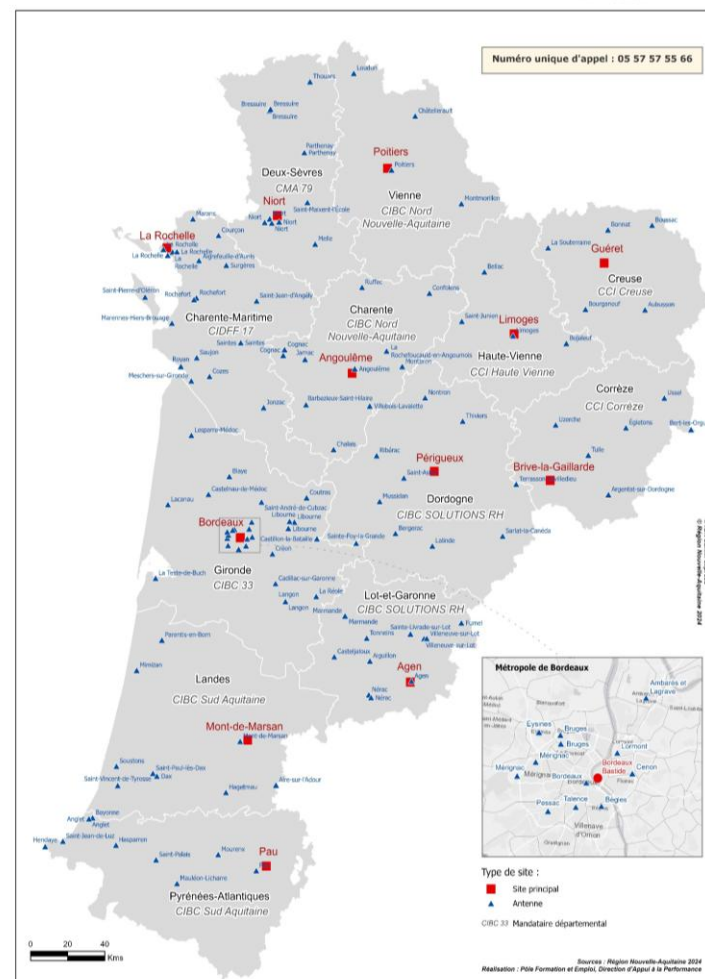
NB : un accompagnement renforcé peut être mis en place pour certains publics dans les branches qui souhaitent le financer.

Consulter la liste des organismes proposant un accompagnement VAE sur notre [site RAFAEL](#).



Validation des Acquis de l'Expérience - Points régionaux Conseil en Nouvelle-Aquitaine

Année 2024



Retrouvez la [carte interactive](#) des PRC en Nouvelle-Aquitaine.



L'analyse des indicateurs de l'année 2025 doit impérativement s'effectuer au regard de **l'interruption de service de l'ensemble des Points Régionaux Conseil (PRC) de Nouvelle-Aquitaine entre avril et fin juin 2025.**

Ce gel temporaire de l'activité (accueil, conseil et suivi) découle de l'allongement de la procédure de passation des marchés publics lors du renouvellement du réseau.

Cette fermeture de trois mois complets au cours du deuxième trimestre produit des impacts mécaniques qu'il convient de prendre en compte pour une juste interprétation des données de ce Cahier de l'Observatoire :

Sur les volumes d'activité globaux : Les chiffres annuels 2025 témoignent d'une dynamique de reprise. Sans cette fermeture de 3 mois, les volumes globaux auraient très probablement dépassé les niveaux de 2023.

Sur la saisonnalité des parcours : La rupture de l'offre de service au printemps a modifié le calendrier traditionnel des démarches des bénéficiaires (délais de prise de contact avec les organismes valideurs, recevabilité, dépôts des livrets). Ce décalage temporel se répercute logiquement sur les résultats des enquêtes de suivi à 3 et 12 mois.

Sur les comparaisons pluriannuelles : Les baisses ou stagnations observées sur certains indicateurs ne traduisent pas un fléchissement de la demande ou de l'efficacité du réseau, mais reflètent cette contrainte administrative.

L'évolution du marché en 2025 se traduit par un changement de prestataire en Haute-Vienne.

Deux opérateurs distincts se sont succédé sur le marché : la CCI 87 sur la période allant de janvier à avril 2025, puis le CIBC Haute-Vienne à partir de juillet 2025.



SYNTHESE



► **Plus de 295 informations collectives programmées et 1 210 inscrits** (informations collectives en hausse par rapport à 2024).

► **Plus de 4 000 personnes reçues dans les PRC pour un entretien conseil VAE en 2025*.**

Le nombre de personnes reçues a diminué entre 2023 et 2024 (-7 %) puis a connu une **augmentation entre 2024 et 2025** (+2 %), sans retrouver son niveau de 2023 (4 250 personnes).

- 46 % des bénéficiaires sont **demandeurs d'emploi** (42 % en 2023 et 2024), **près d'un tiers en CDI** (31 %).
- **L'âge moyen** des bénéficiaires est resté stable entre 2024 et 2025, passant de 41,3 ans en 2024 à 41,3 ans en 2025 (43,4 en 2023)..
- Plus d'un quart des personnes **issues du secteur santé-action sociale**, (29 % en 2025, 26 % en 2024 et 2023).
- **La part des bénéficiaires se déclarant en situation de handicap reçus en entretien conseil diminue en 2025 après forte hausse sur les dernières années** (20 % en 2025, soit 812 personnes, 24 %, (926 personnes) en 2024, contre 15 % en 2023 et 7 % en 2022).
- Plus de la moitié des **bénéficiaires détiennent un niveau Bac ou CAP**, cette part est stable (33 % niv. 4 et 21 % niv. 3).
- En **Gironde, dans les Pyrénées-Atlantiques, en Charente-Maritime et dans les Landes**, la part des bénéficiaires d'un entretien est sur-représentée par rapport à la répartition régionale de la population active.
- Entre 2024 et 2025, la **part de personne avec un an d'expérience professionnelle en lien avec la certification visée a diminué de 3 points** (11 % à 8 %). **32 % ont 10 ans et plus d'expérience**, contre 34 % en 2024. Plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé.

► **Origines des démarches VAE :**

Conseil d'un prescripteur (37 %, contre 35 % en 2024). Cette proportion s'élève à 49 % dans la Creuse, 47 % en Gironde et 44 % en Charente-Maritime.

Internet et presse (26 % : c'est d'autant plus vrai en Dordogne (89 % des personnes reçues) et Lot-et-Garonne (85 %)).

► **La recherche d'emploi et la promotion professionnelle**, principaux objectifs des personnes qui entament une démarche VAE en PRC.

► Des **certifications visées principalement sur 3 secteurs : social, santé et commerce et différentes selon le genre**. Les choix de certification sont plus larges pour les hommes.

Près de deux tiers des bénéficiaires **visent un niveau post Bac**.

Les certifications visées de niveau 3 (CAP) connaissent une diminution de 1 point (15 % en 2024) et le niveau 5 (Bac +2) une baisse de 3 points (26 % en 2023).

La VAE : pas qu'une progression de son niveau de formation, mais aussi l'acquisition d'une certification dans son domaine d'activité : 13 % ciblent des certifications de niveau inférieur à leur niveau de qualification et 18 % un niveau équivalent.

► **Top 5 des certifications visées en entretien dans un PRC :**

1. DE Aide-soignant.
2. DE Accompagnant éducatif et social.
3. DE Educateur spécialisé
4. DE Moniteur-éducateur
5. CAP accompagnant éducatif petite enfance.

► **Plus de la moitié des bénéficiaires (53 %) souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien.**

► 3 mois après leur entretien conseil, 61 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- Contre 65 % en 2020, 64 % en 2021, 63 % en 2022, 62 % en 2023 et 61 % en 2024
- Parmi eux : **77 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil** (85 % en 2024).
- Principales caractéristiques des **bénéficiaires n'ayant pas donné suite à leur démarche VAE** à 3 mois (39 % des bénéficiaires):
 - **Niveaux 6 et +** (43 % ne poursuivent pas à 3 mois).
 - **Les moins de 21 ans** (68 %) et les 45 ans et + (41 %).
 - **Contrats de Sécurisation Professionnelle** (48 %), **Contrats aidés ou actifs non salariés et conjoints** (40 et 42 %).
 - Résidant **en Corrèze** (45 %), dans les **Deux-Sèvres** (44 %), en **Charente** (43 %), dans les **Landes** (41 %).
 - Issus des secteurs **industries extractives** (67 %), **construction** (49 %), **activités de services administratifs et de soutien** (48 %) et **transport/entreposage** (46 %).

► 12 mois après leur entretien conseil, 64 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- Contre 68 % en 2020, 63 % en 2021, 62 % en 2022, 64,5 % en 2023 et 64 % en 2024.
- Parmi eux : **78 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil en PRC** (84 % en 2024).
- Une très grande majorité ne change pas de décision (poursuite ou non de la démarche) entre 3 et 12 mois : 12 mois après leur entretien, **92 % des personnes ciblent la même certification que celle envisagée à 3 mois.**
- Après un an, pour les bénéficiaires d'un entretien conseil qui ont poursuivi leur démarche : 9 % ont pris contact avec l'organisme valideur, 6 % ont déposé leur livret 1, **40 % ont rédigé leur livret 2, 10 % ont déposé leur livret 2 et 37 % sont passés ou vont passer en jury.**
- Plus la durée de **l'expérience professionnelle est longue**, plus le **taux de poursuite de la démarche est élevé.**
- Outre un report de démarche (pour 14 %), les **raisons principales de non-poursuite de la démarche** à 1 an sont un **autre projet**, notamment la **reprise d'emploi ou la création d'entreprise** (18 %), **la formation** (14 %) ou des **difficultés personnelles** (12 %). A noter, 10 % ont trouvé la démarche VAE trop longue ou complexe.
- Caractéristiques des bénéficiaires ayant **stoppé leur démarche VAE 1 an après** un entretien en PRC (37 %) : les **moins de 25 ans** (50 %), les **hommes** (37 %), habitants de la **Creuse, Lot-et-Garonne** et des **Landes** (42 %, 43 % et 39 %), les personnes de **niveaux 5** (39 %) **et de niveau 7 ou 8** (42 %), les **actifs non salariés et conjoints, bénévoles** ou en **contrat de sécurisation professionnelle** (44 %, 44 %, 41 %), les personnes issues des secteurs **construction, administration publique et activités de services administratifs** (48 %, 45 % et 43 %).

► Des résultats qui restent positifs suite à la consultation des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE

➤ 90 % sont globalement **satisfaits du service offert par les PRC** (91 % en 2024), dont 54 % très satisfaits (54 % en 2024).

A noter, 86 % des usagers ont pu **identifier le financement adapté** à leurs situations avec le PRC (82 % en 2022 et 91 % en 2023, 88 % en 2024).

► 869 répondants à l'enquête post-jury

➤ Parmi les répondants passés en jury après leur entretien conseil, 687 ont eu une validation totale (79 %), 129 partielle (15 %) et 53 n'ont pas reçu de validation. Malgré le faible échantillon, il faut noter que :

- La **validation totale** a permis aux candidats **d'obtenir une reconnaissance de leur niveau de compétences ou une satisfaction personnelle**.
- Pour la majorité des personnes ayant obtenu une **validation partielle** (118 sur 129), **l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité**.
- Parmi les 50 personnes ayant obtenu un refus de validation, **plus de la moitié** (26) **indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours**.

► 273 personnes ont débuté un accompagnement prescrit par un PRC et financé par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2025

➤ soit 14 % du public reçu en PRC pouvant potentiellement entrer dans le *dispositif* (- 3 points par rapport à 2024).

➤ Profil type des bénéficiaires : 68 % de **femmes**, 48 % issus du **secteur santé-social**, 22 % de **niveau inférieur ou égal au CAP-BEP** et 24 % de **niveau Bac**.

➤ **Les prescripteurs : premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées.**

➤ **Principal objectif** visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : **la recherche d'emploi**.

➤ Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE **préparent pour 43 % d'entre eux une certification de niveau Bac et infra**.

➤ Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, **les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leur démarche VAE** à 3 et 12 mois.

A 12 mois, 93 % des personnes accompagnées ont poursuivi leur démarche contre 58 % des personnes non accompagnées.

Informations collectives
et démarches employeurs
dans les PRC néo-aquitains
en 2025

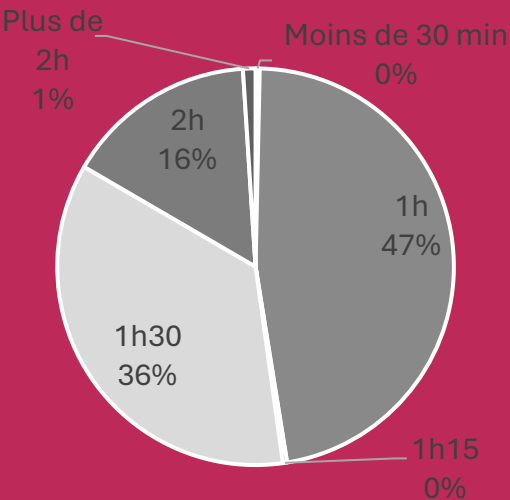


295 actions d'informations
collectives programmées en 2025
&

1 272 inscrits

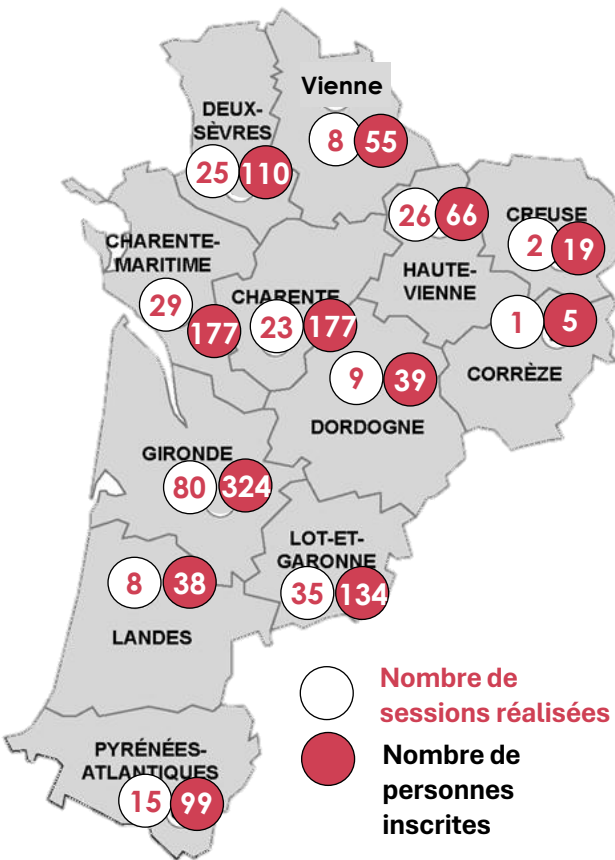
- 2024 : 244 AIC et 1 070 participants.
- 2023 : 298 AIC et 1 288 participants.
- 2022 : 348 AIC et 1 474 participants.
- 2021 : 350 AIC et 1 865 participants.

Durée moyenne d'une réunion(en heure)



- En 2024 : 1h33
- En 2023 : 1h34

Nombre d'actions d'informations collectives réalisées par département (du PRC) en 2025



L'entretien conseil
dans les PRC en 2025



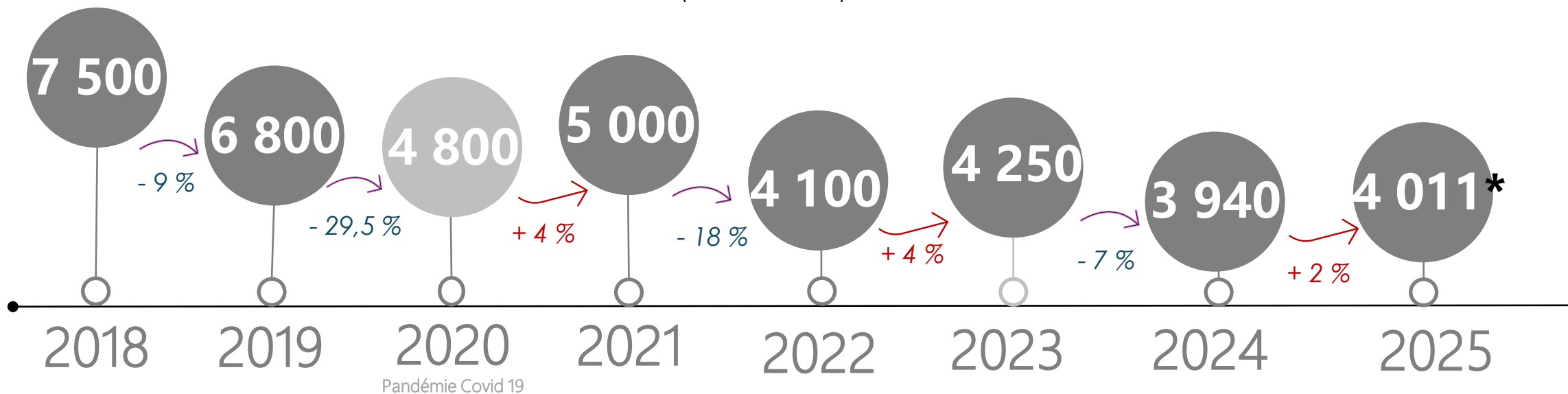
L'entretien conseil VAE dans un Point Régional Conseil néo-aquitain

Le conseiller PRC transmet au candidat les éléments qui lui permettent de vérifier si son projet VAE est solide, de définir les certifications qui peuvent y correspondre, de connaître le parcours à suivre et les possibilités de financement. Le candidat peut ensuite envisager avec le PRC une orientation vers une ou plusieurs certifications via la VAE, ou vers une autre action ou démarche.

Au total, ce sont **4 011*** personnes qui ont participé à **4 903* entretiens conseil entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025** en Nouvelle-Aquitaine (une personne peut bénéficier de plusieurs entretiens).

Au-delà du conseil préalable, les PRC assurent également un suivi des candidats pendant le parcours VAE (en 2025, suivi des candidats à 3 et 12 mois et après le passage en jury en cas de validation partielle ou refusée).

Nombre de personnes reçues en entretien conseil en PRC depuis 2018
(chiffres arrondis)





Ces données sont stables depuis 2019.



98,6 %

des conseils ont lieu
directement dans une structure
PRC ou une de ses antennes.

0,5 %

dans une entreprise

0,9%

dans un autre lieu (dont
distanciel – hors entreprise)

A noter : les durées d'entretiens ne sont pas
renseignées pour 2025.

En 2025 :

- **82,3 % des individus reçus se sont vu conseiller, en orientation principale, d'entreprendre une démarche VAE** compte tenu de leur expérience et objectifs professionnels ou personnels. Ils peuvent également, en orientation secondaire et lors de ce premier rendez-vous, se voir conseiller plusieurs options de parcours pour atteindre leur objectif.
- 10,5 % vers d'autres actions ou dispositifs.
- 5,8 % vers une formation.
- 1 % vers un bilan de compétences.
- et 0,4 % des éléments ne sont pas complétés.



CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC REÇU POUR UN ENTRETIEN CONSEIL VAE EN 2025

Profil type des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE en 2025 dans les PRC néo-aquitains



65 %

- **Soit 2 601 personnes.**

- 66 % en 2023, 65 % des bénéficiaires en 2024.
- 49,3 % : part des femmes dans la population active néo-aquitaine.

**Demandeurs
d'emploi**
(statut principal ou
secondaire)

46 %

- **Soit 1 846 personnes.**

- 42 % en 2023, 42 % des bénéficiaires en 2024.



30 %

résident en **Gironde**

- **Soit 1 214 personnes.**

- 29,4 % : part de la population active néo-aquitaine en Gironde.

41,4 ans

Moyenne d'âge
des bénéficiaires

- 43,1 ans en 2023, 41,3 ans en 2024.
- 42 ans - l'âge moyen de la population active néo-aquitaine.

29 %

Issus du secteur
Santé humaine, action
sociale

- **Soit 1 165 personnes.**

- 26 % en 2023, 26 % en 2024.
- 15,8 % part de la pop. active néo-aquitaine.

20 %

Part des personnes
déclarant* une
RQTH

- **Soit 812 personnes.**

- 15 % en 2023 (620 personnes), 24 % en 2024 (926 personnes).
- * Données partielles : le candidat n'est pas dans l'obligation de faire part de sa situation.



**33 % ont un
niveau 4** (niv. Bac)
et **21 % un
niveau 3** (niv. CAP).

- Le niveau des personnes reçues est stable comparé à 2024 (31 % niv. 4 et 23 % niv. 3).
- 27 % de niv. 4 et 40 % de niv. 3 dans la population active néo-aquitaine.



71 %

sont **Ouvriers -
Employés**

- **Soit 2 830 personnes.**

- 78 % en 2023 et 77 % en 2024.
- 43 % de la population active néo-aquitaine.

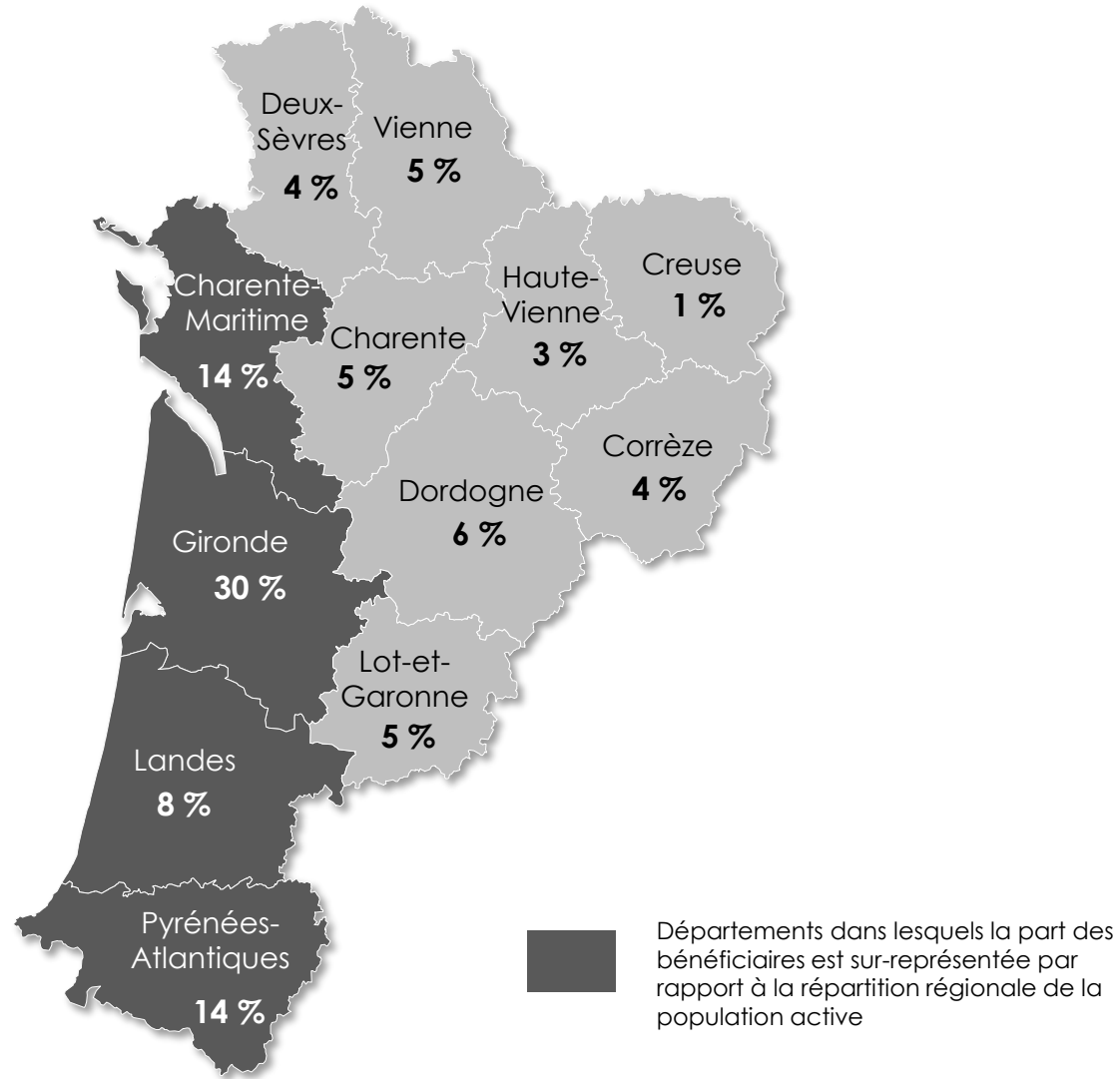
Part des personnes
ayant déjà suivi
une démarche
VAE **

3 %

- **Soit 113 personnes.**

- 3 % en 2024.
- ** Données partielles : ces données ne sont pas toujours renseignées par les conseillers.

Répartition des bénéficiaires par département de résidence

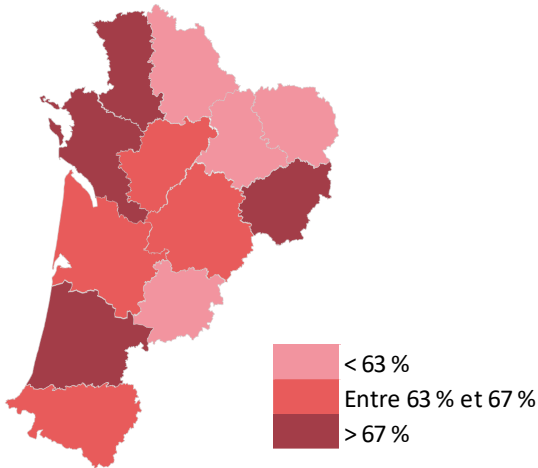


15 personnes (- de 1% des personnes reçues) résident dans un département limitrophe, mais hors Nouvelle-Aquitaine.

Caractéristiques du public reçu par département de résidence pour un conseil VAE en 2025

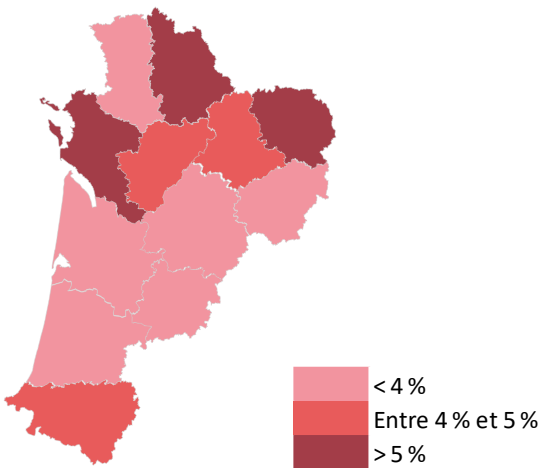
Part des femmes

65 %
Moyenne régionale



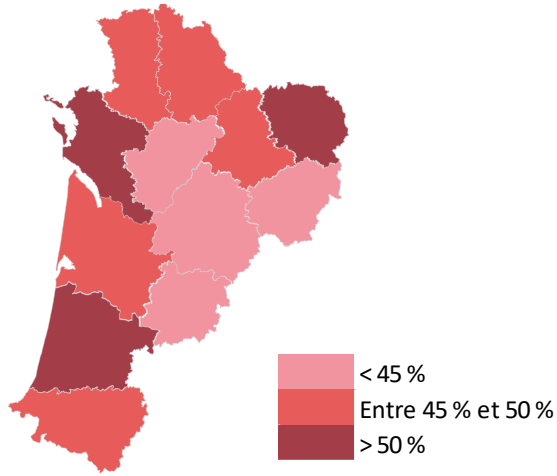
Part des jeunes (- 25 ans)

4,1 %
Moyenne régionale



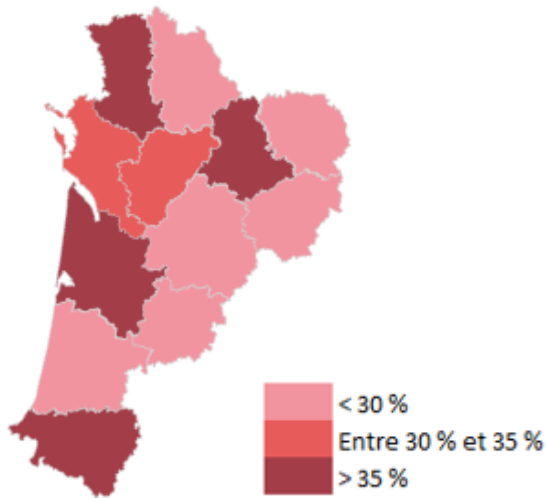
Part des demandeurs d'emploi

46 %
Moyenne régionale



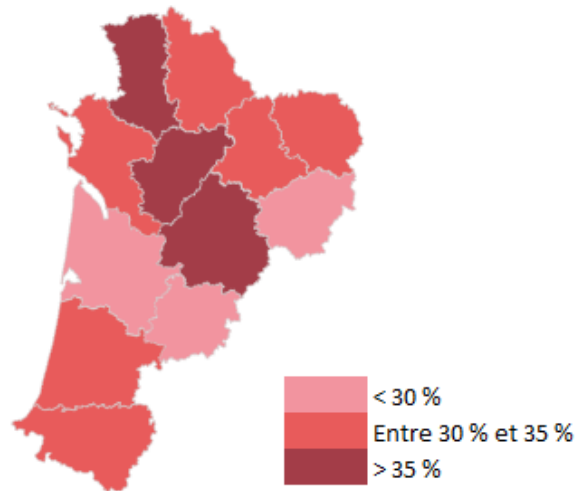
Part des niveaux 5 et +

36 %
Moyenne régionale



Visent un diplôme du sanitaire et social

32 %
Moyenne régionale



Plus de la moitié des bénéficiaires détiennent un niveau Bac ou CAP

Niveaux des bénéficiaires *	2025	Comparaison 2024	Comparaison 2023	Comparaison 2022
Niveau 1	6%	7 %	5 %	5 %
Niveau 2	2%	2 %	2 %	2 %
Niveau 3	21%	23 %	26 %	26 %
Niveau 4	33%	31 %	31 %	32 %
Niveau 5	18%	19 %	18 %	18 %
Niveau 6	11%	10 %	10 %	9 %
Niveau 7 et 8	6%	6 %	5 %	5 %
Autres (Certification étrangère ou CQP)	3 %	3 %	4 %	4 %

* Niveaux selon la classification de janvier 2019.

- Le niveau 3 correspond à l'ancien niveau V (CAP)
- Le niveau 4 correspond à l'ancien niveau IV (Bac)
- Le niveau 5 correspond à l'ancien niveau III (Bac + 2)
- Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (licence)
- Le niveau 7 correspond au niveau d'un master
- Le niveau 8 correspond au niveau d'un doctorat.

Les niveaux 1 (ex niv. VI, sans diplôme) et 2 (ex niveau V bis) correspondent à la maîtrise des savoirs de base et atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.

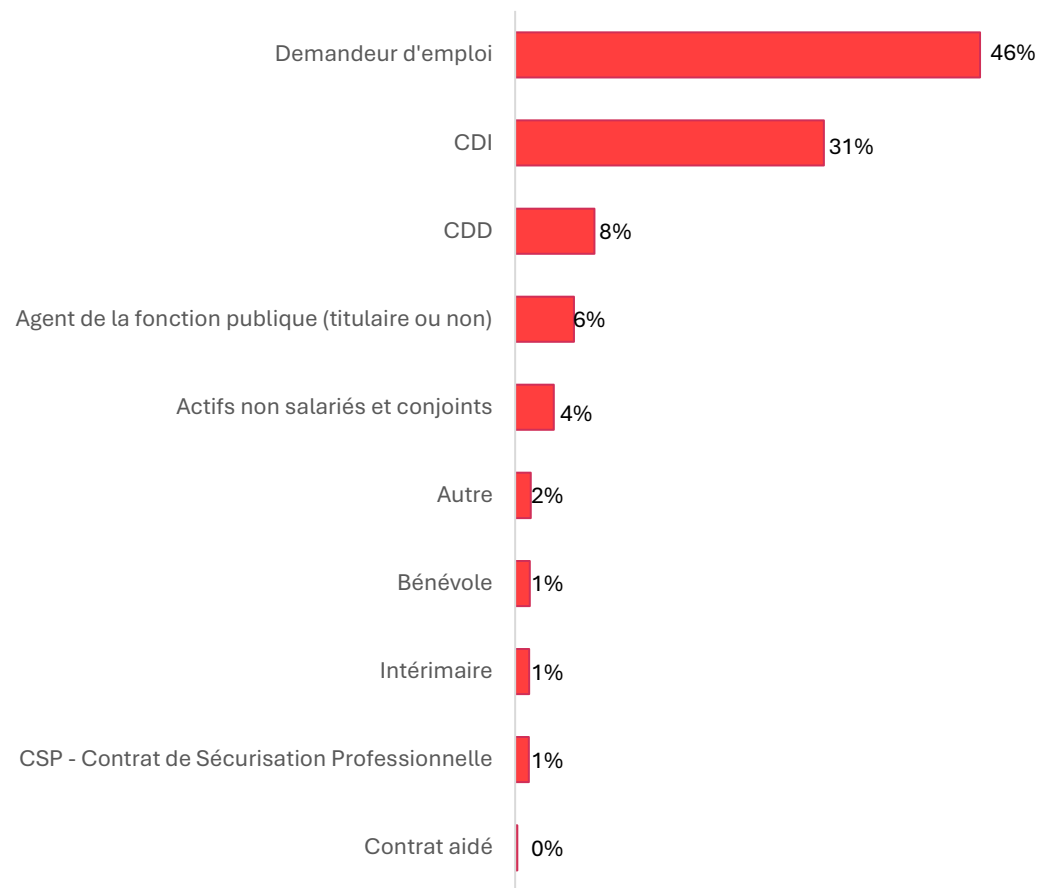
Comparaison avec la population active néo-aquitaine

Diplôme	Pop active 2022	%	
Niveaux infra 3	227 339	8%	3%
Niveau 3	1 117 043	40%	-19%
Niveau 4	753 394	27%	6%
Niveau 5	351 744	12%	6%
Niveau 6 et +	369 803	13%	4%
Total général	2 819 323	100%	

Population active = actifs ayant un emploi + chômeurs, données INSEE – RP, Traitement Cap Métiers.

Près de 50 % des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi, près d'un tiers en CDI (situation principale de la personne reçue)

Statut principal de la personne reçue en entretien conseil



A noter :

215 personnes cumulent 2 statuts (un statut principal et un statut secondaire, par exemple CDD + Demandeur d'emploi).

En regardant les doubles statuts, nous retrouvons plus de personnes demandeurs d'emploi (1 946 personnes), soit **49 % du public reçu**.

La **part des demandeurs d'emploi** (statut principal) parmi les personnes reçues en PRC augmente en 2025 et reste majoritaire, passant **de 43 % en 2022, 42 % en 2023 et 2024 à 46 % en 2025**.

Les **femmes sont plus de deux fois plus nombreuses en situation de CDD** (10 % contre 4 % pour les hommes) et légèrement moins nombreuses **en CDI** (30 % contre 31 % pour les hommes). Elles sont autant représentées que les hommes parmi les **demandeurs d'emploi** (46 %).

A noter : dans la population active néo-aquitaine, les femmes sont plus fréquemment en CDI (66 %, contre 62 % des hommes). Les hommes ayant plus souvent un statut d'indépendant (10 %, contre 7 % des femmes).

71 %

Ouvriers -
employés

43 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

11 %

Cadres et
professions
intellectuelles
supérieures

14 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

7 %

Professions
Intermédiaires

23 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

5 %

Personnes sans
activité
professionnelle

10 % de la population active en
Nouvelle-Aquitaine

6 %

Artisans,
commerçants et
chefs d'entreprise

7 % de la population active
en Nouvelle-Aquitaine

0 %

Agriculteurs-
Exploitants

2 % de la population active en
Nouvelle-Aquitaine

Comparaison avec 2024 :

- Diminution des ouvriers-employés (-6 pts)
- Hausse des cadres et professions intellectuelles supérieures (+3 pts)
- Stabilité pour les autres catégories socio-professionnelles.

Parmi les personnes reçues, les hommes sont surreprésentés dans les catégories socio-professionnelles :

- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+ 4 points).
- Cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 2 points).

Les femmes sont surreprésentées en particulier dans les catégories :

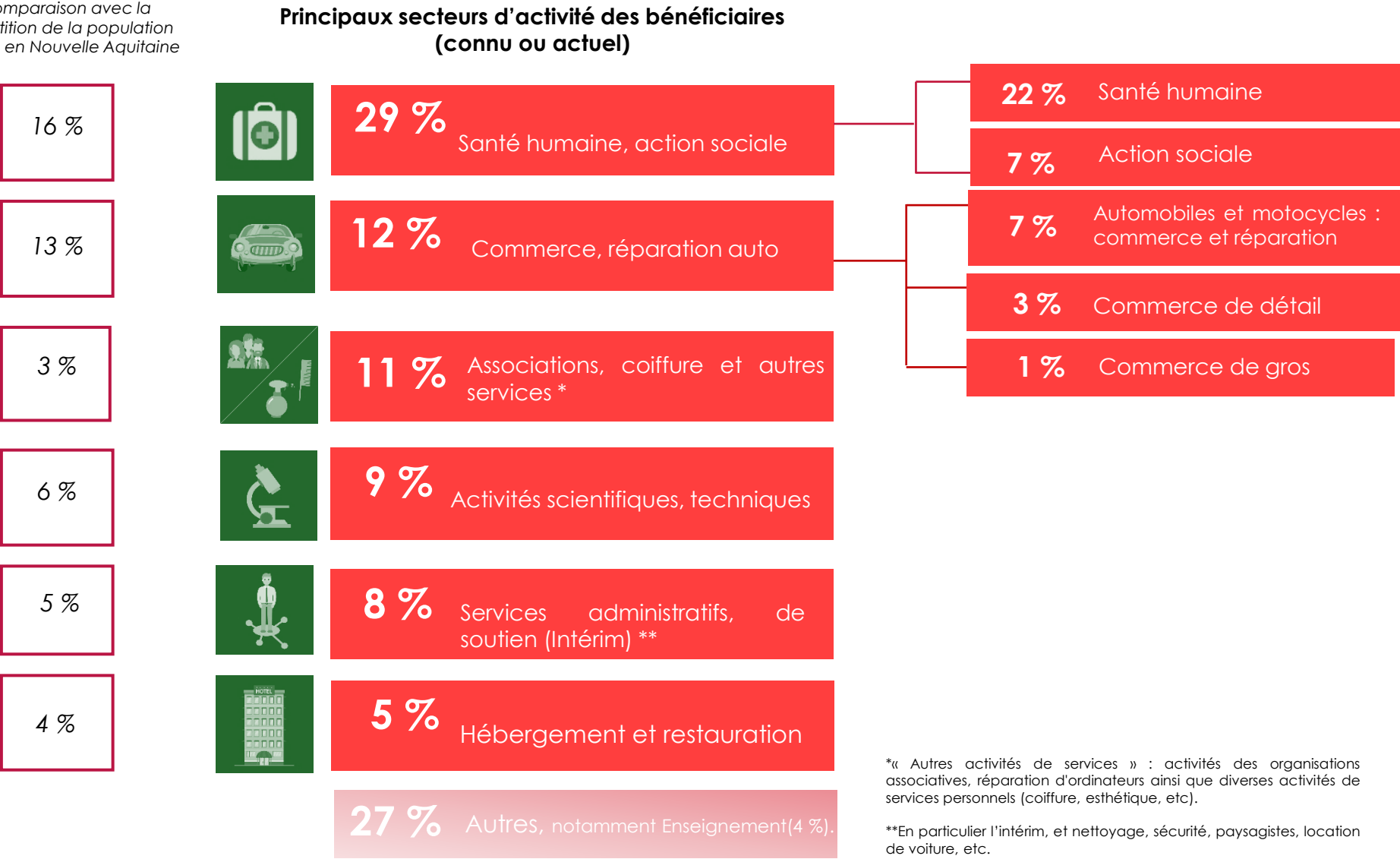
- Professions intermédiaires (+ 18 points).
- Ouvriers – employés qualifiés (+ 36 points)
- Ouvriers – employés non qualifiés (+ 50 points)
- Personnes sans activité professionnelle (+ 24 points).

Alors que la surreprésentation masculine reste modérée (entre + 2 et + 4 points). Les écarts femmes/hommes sont particulièrement marqués parmi les ouvriers-employés qualifiés et non qualifiés

Comparés à la population active néo-aquitaine, **les ouvriers-employés sont surreprésentés parmi les bénéficiaires PRC.**

Plus d'un quart des bénéficiaires issus du secteur santé humaine-action sociale

Comparaison avec la répartition de la population active en Nouvelle Aquitaine

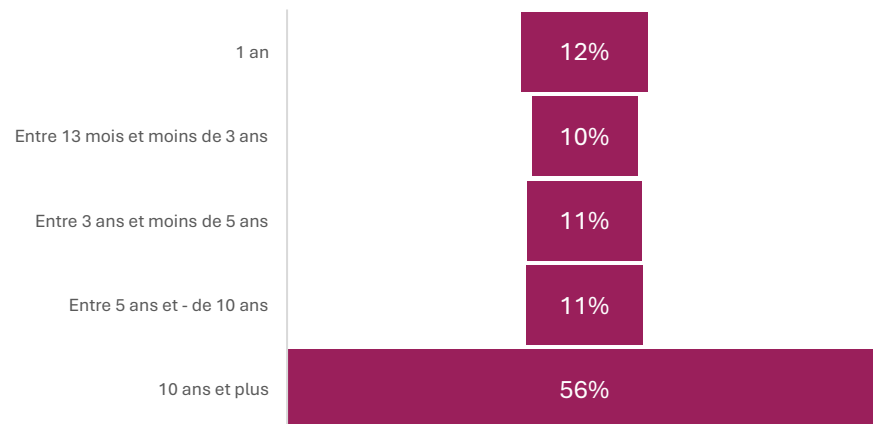


Depuis 2016, on observe une **majorité des bénéficiaires issus du secteur tertiaire**, en particulier la **santé humaine** et le **commerce**. La part du secteur santé, action sociale reste stable depuis 2020.

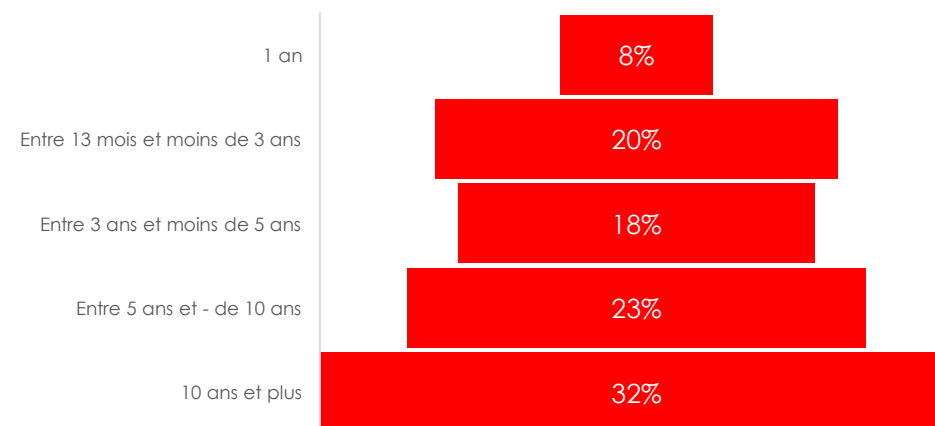
On observe également une **sur-représentation des personnes issues du secteur « Services administratifs, de soutien (intérim) » et « Associations, coiffure et autres services »** par rapport à la répartition de la population active (+7 points chacun).

Durée de l'expérience professionnelle des bénéficiaires d'un conseil VAE en 2025 : 55 % ont plus de 5 ans d'expérience en lien avec la certification visée

Expérience professionnelle globale
en lien ou non avec la certification visée
(sur le dossier de la personne)



Expérience professionnelle
en lien avec la certification visée
(cumul des hypothèses visées)



A noter : suite à la loi du 8 août 2016, pour être éligible à la VAE, il **fallait justifier d'au moins un an** (1 607 heures) d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en **rapport direct avec la certification visée** (contre 3 années précédemment).

En décembre 2022, la nouvelle loi Marché du Travail a apporté des changements significatifs à la VAE.

L'objectif : faciliter le processus, afin de rendre la VAE plus accessible. Ces changements sont mis en place progressivement par France VAE, qui porte cette nouvelle réforme.

En **déploiement progressif depuis 2023**, le **parcours France VAE est un parcours simplifié qui permettra à terme d'ouvrir l'accès à tous les candidats, sans condition de durée d'expérience.**

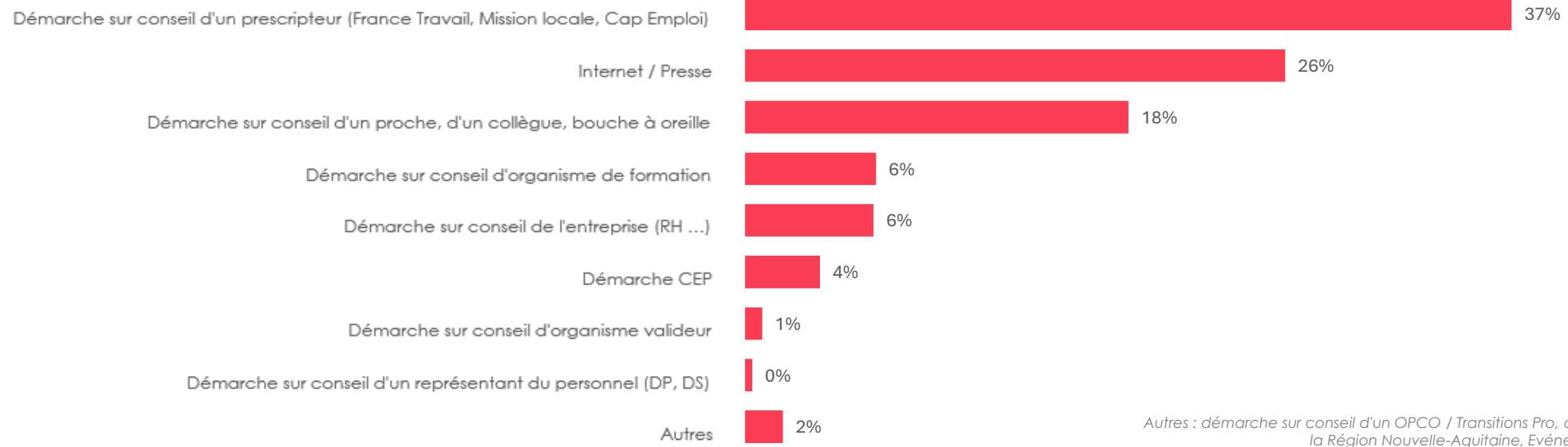
Entre 2024 et 2025, la part de personnes avec un an d'expérience professionnelle en lien avec la certification visée a diminué de **3 points** (passant de 11 % à 8 %). En 2025, ils sont 32 % à avoir 10 ans et plus d'expérience, contre 34 % en 2024.

A noter : plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé.



OBJECTIFS DES DÉMARCHES VAE DU PUBLIC REÇU EN ENTRETIEN CONSEIL EN 2025

Conseil d'un prescripteur et internet – presse : restent les premiers canaux d'informations sur la VAE en 2025



Lorsque l'on demande aux personnes l'origine de leur démarche VAE, **37 % s'informent sur conseil d'un prescripteur** (contre 35 % en 2024, 32 % en 2023 et 27 % en 2022). Cette proportion s'élève à **49 % dans la Creuse, 47 % en Gironde et 44 % en Charente-Maritime**. À l'inverse, le **Lot-et-Garonne et la Dordogne affichent les taux les plus bas**, avec respectivement seulement 2 % et 3 % de candidats orientés par un prescripteur.



Par ailleurs, **26 % des personnes s'informent seules, par internet ou via la presse, qui était la première source d'information en 2021 et 2022 (32 %)**. C'est d'autant plus vrai en Dordogne (89 % des personnes reçues) et dans le Lot-et-Garonne (85 %).



Près d'une personne sur cinq (18 %) indique s'être informée **sur les conseils d'un proche** (20 % en 2024). A noter, 43 % s'informent via un proche en Haute-Vienne et 31 % en Corrèze.

Par ailleurs, **les moins de 21 ans** sont ceux qui s'orientent le plus vers un PRC **suite au conseil d'un prescripteur (56 %, et 22 % par internet)**.

Enfin, notons que 6 % des démarches proviennent d'un conseil émanant du milieu professionnel (RH, OPCO, Délégués du personnel / syndicaux) ; 6 % d'organisme de formation.

La recherche d'emploi et la promotion professionnelle restent les principaux objectifs des personnes qui entament une démarche VAE en PRC

31 %

Recherche d'emploi

21 %

Promotion professionnelle

19 %

Changement d'emploi ou
réorientation

13 %

Maintien dans l'emploi

12 %

Reconnaissance personnelle

5 %

Accès à une formation

Ce résultat est en grande partie **lié aux statuts des bénéficiaires reçus** (46 % étant demandeurs d'emplois). Les demandeurs d'emploi ayant pour principal objectif visé la recherche d'emploi (à 50 %) et les personnes en CDI, la promotion professionnelle (32 %).

La **promotion professionnelle** est le 2^{ème} objectif visé en 2025 (tout comme en 2024).

Les hommes expriment, pour 22 % d'entre eux, un objectif de promotion professionnelle, contre 20 % des femmes.

Les femmes, quant à elles, expriment un objectif de recherche d'emploi pour 32 % d'entre elles, contre 29 % des hommes.

Les niveaux visés restent plutôt stables par rapport à 2024 : Près de deux tiers des bénéficiaires visent un niveau post Bac lors des entretiens conseils

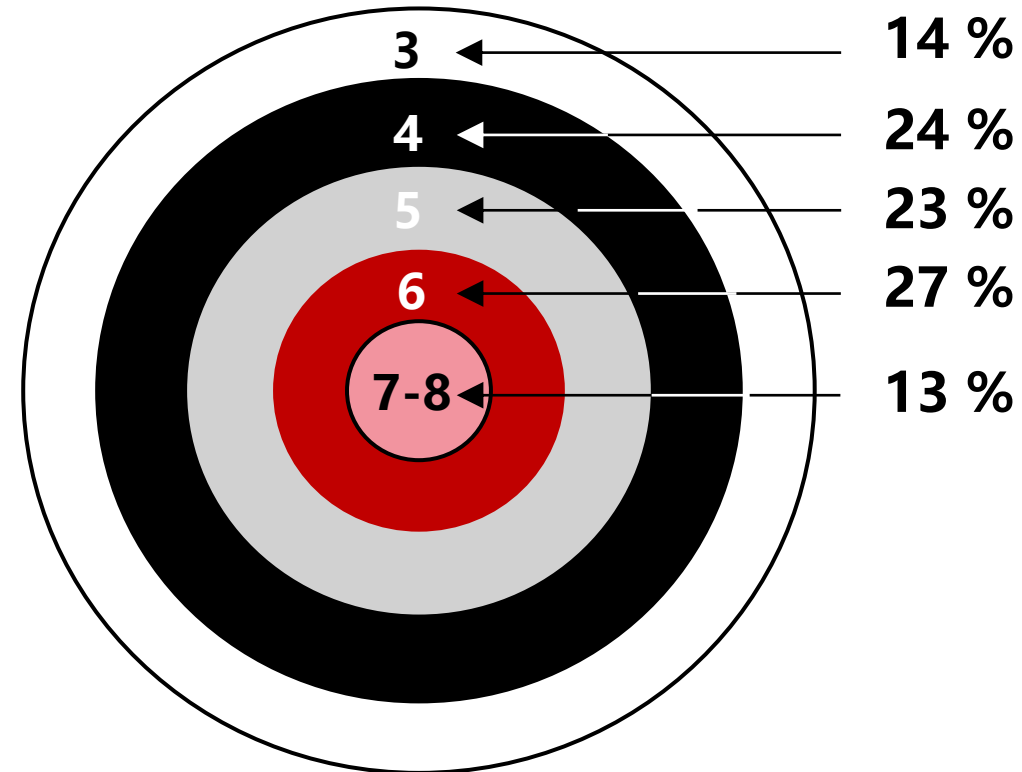


13 % des bénéficiaires d'un conseil VAE visent des certifications de **niveau inférieur** à leur **niveau actuel** de qualification (12 % en 2024).

18 % visent un **niveau équivalent**.

On peut supposer que le bénéfice recherché est **d'acquérir une certification** dans son domaine d'activité (17 % en 2024).

68 % visent un **niveau supérieur** (71 % en 2024) parmi eux, la majorité vise une progression d'un **seul niveau** de formation par rapport à son niveau antérieur.



A noter :

Parmi les bénéficiaires, 63 % visent une certification de niveau post-bac (niveau 5 et +) en 2025, contre 64 % en 2024, 50 % en 2023, 54 % en 2022.

Les niveaux de certifications visées restent plutôt stables par rapport à 2024. Notons toutefois de légères augmentations pour les certifications de **niveau 6** (+ 2 points) et de **niveau 4** (+ 2 points) par rapport à 2024.

Les femmes visent un peu plus souvent des niveaux 4 (28 % des femmes, contre 16 % des hommes). Ceci étant lié en grande partie au fait que les femmes visent plus fréquemment le diplôme d'Etat Aide-soignant.

26 % des certifications visées ciblent un diplôme de l'Education nationale

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Diplôme de l'Education Nationale	26,1%	28,9%	27,1%	24,8%	29,8%	29,8%	31,0%
Diplôme de l'enseignement supérieur	18,7%	17,4%	18,1%	17,1%	14,9%	17,4%	14,3%
Diplôme de la santé et de l'action sociale	16,5%	7,6%	8,6%	21,4%	17,8%	19,4%	22,5%
Titres professionnels du Ministère de l'emploi	14,8%	16,2%	17,4%	16,5%	16,7%	16,1%	15,3%
Autres dont Titres délivrés par des organismes privés	10,4%	9,0%	6,9%	6,8%	7,7%	3,8%	4,1%
Diplôme de la jeunesse et des sports	3,6%	9,1%	11,9%	3,7%	3,2%	3,8%	3,3%
Chambres consulaires	3,6%	4,9%	3,9%	4,0%	4,0%	4,5%	4,3%
Diplôme du CNAM	2,6%	3,0%	2,6%	1,7%	1,8%	1,5%	1,4%
CQP/certifications de branche	2,0%	1,9%	1,3%	1,2%	1,4%	1,1%	1,5%
Diplôme de l'Agriculture	1,1%	1,6%	1,7%	2,0%	1,7%	1,8%	1,7%
Diplôme du Ministère de la Culture et de la Communication	0,5%	0,5%	0,4%	0,7%	0,8%	0,7%	0,6%
Diplôme du Ministère de la défense	0,2%	0,1%	0,1%	0,3%	0,1%	0,0%	0,1%
Non renseigné	41,5%	41,5%	39,6%	6,3%	34,7%	4,8%	5,2%

A noter : les bénéficiaires peuvent choisir plusieurs certifications (trois hypothèses de certifications possibles). L'outil ne permet pas d'analyser les certifications visées à chaque entretien, mais leur cumul.

Compte-tenu du **nombre important de « non renseigné »** en 2025, les comparaisons ne sont pas pertinentes.
Les données affichées dans ce tableau concernent uniquement les diplômes renseignés ; ils sont à interpréter avec précaution, mais sont plus justes.

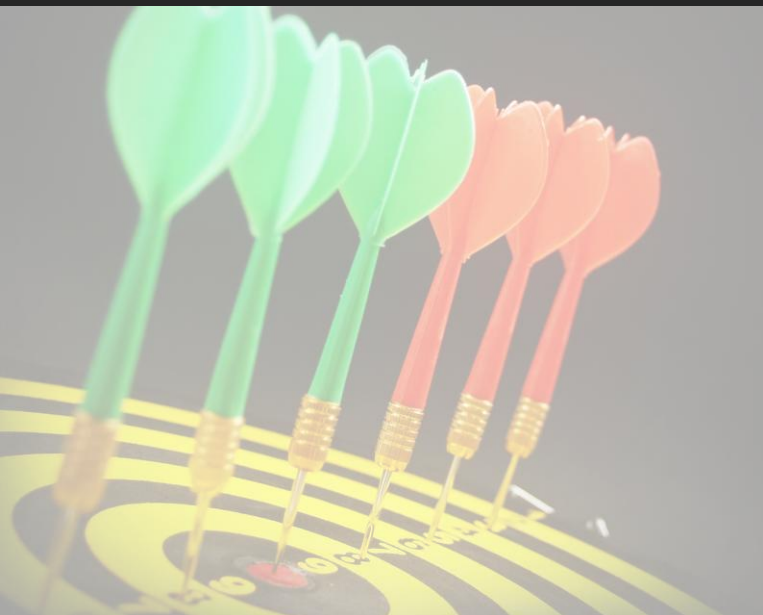
Top 10 des certifications visées lors de l'entretien conseil VAE en PRC en 2025

1 239 certifications différentes

Dont 14 %
localisées hors
Région



A noter : 1 262 en 2024, 1 238 en 2023, 1 215 en 2022, 1 385 en 2021 et 1 321 en 2020



Les 10 certifications les plus visées lors d'un conseil VAE en PRC

- 1 Diplôme d'État d'aide-soignant
- 2 Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social
- 3 Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- 4 Diplôme d'État de moniteur éducateur
- 5 CAP accompagnant éducatif petite enfance
- 6 BTS management commercial opérationnel
- 7 Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
- 8 Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
- 9 BTS gestion de la PME
- 10 Titre professionnel formateur professionnel d'adultes

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des entretiens.

Ces 10 certifications représentent 24 % de l'ensemble des certifications visées. Ce top 10 des certifications est quasiment le même depuis 2020, avec toutefois l'entrée du BTS gestion de la PME dans ce classement depuis 2024.

Les certifications les plus visées concernent des métiers ou secteurs d'activité qui recrutent à court et moyen terme, certains sont peu attractifs et il peut être stratégique et valorisant de faire reconnaître les compétences.

Des choix de certifications genrés



Les 10 certifications les plus visées par les femmes

(65 % des personnes reçues en PRC)

- 1 Diplôme d'État Aide-soignant
- 2 Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social
- 3 Diplôme d'État Educateur spécialisé
- 4 CAP Accompagnant éducatif petite enfance
- 5 Diplôme d'Etat moniteur éducateur
- 6 Diplôme d'État Educateur de jeunes enfants
- 7 Diplôme d'État Auxiliaire de puériculture
- 8 BTS Management commercial opérationnel
- 9 BTS gestion de la PME
- 10 Diplôme d'Etat d'assistant de service social*

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des entretiens. **Ces 10 certifications représentent 23 % de l'ensemble des certifications visées par les femmes.**



Les 10 certifications les plus visées par les hommes

(35 % des personnes reçues en PRC)

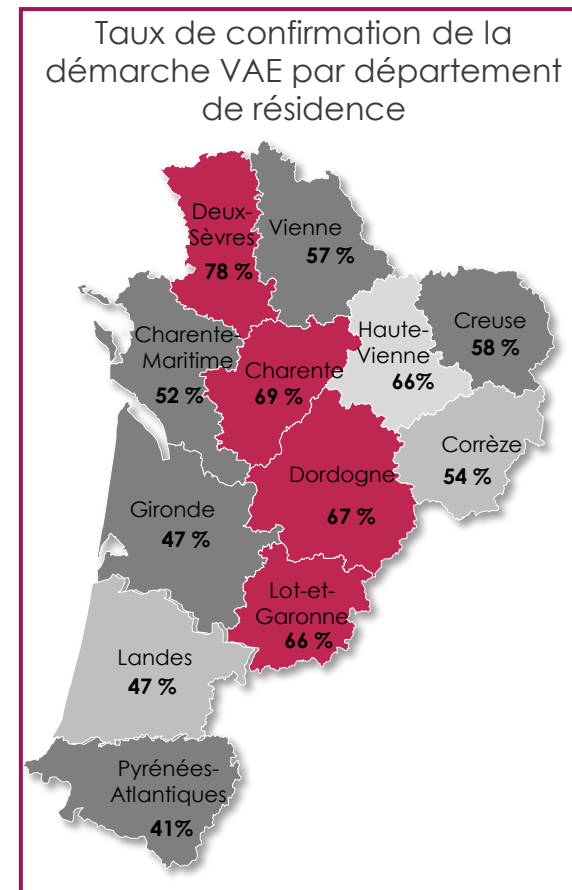
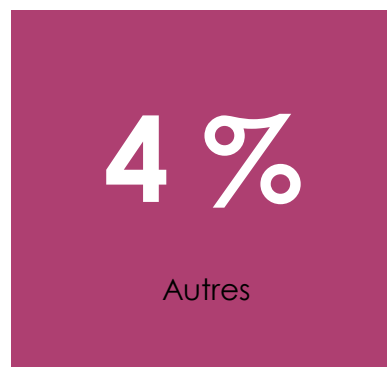
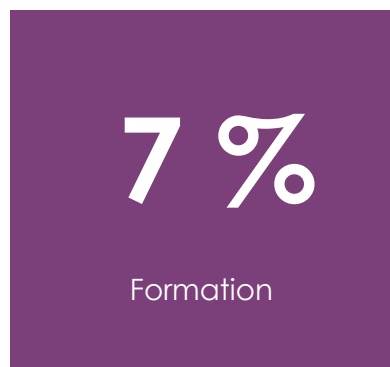
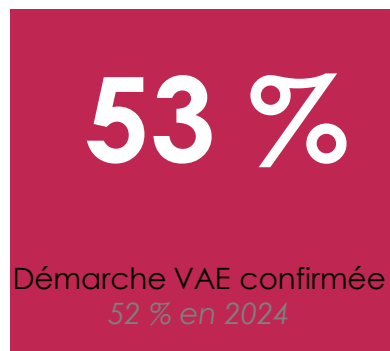
- 1 BTS Management commercial opérationnel
- 2 Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- 3 Titre professionnel formateur professionnel d'adultes
- 4 Diplôme d'État de moniteur éducateur
- 5 Manager du développement commercial*
- 6 CAP cuisine*
- 7 Diplôme d'Etat d'aide-soignant*
- 8 Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social*
- 9 Bac pro maintenance des véhicules option A voitures particulières
- 10 Licence pro mention commerce et distribution

Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des entretiens. **Ces 10 certifications représentent 12 % de l'ensemble des certifications visées par les hommes. Les choix de certifications sont plus larges que pour les femmes.**



L'ISSUE DU CONSEIL VAE EN 2025





A noter : un candidat peut s'engager après réflexion, il s'agit là **d'une photographie à l'issue du dernier entretien.**

Les **personnes en CDI confirment plus souvent** leur démarche (54 %) **que les demandeurs d'emplois** (51 %), **mais moins souvent que les CDD** (60 %), qui sont ceux qui confirment le plus souvent leur démarche.

Les jeunes de moins de 21 ans confirment moins souvent leur démarche (37 %), tandis que les **35-44 ans la confirment plus souvent**(56 %).



ZOOM SUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES



Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2025



812 personnes déclarant une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

soit **20 %** du public reçu en PRC.

Ils représentaient **5 % du public reçu en 2021, soit 263 personnes, 7 % en 2022, soit 287 personnes, 15 % en 2023, soit 620 personnes et 24 % en 2024, soit 926 personnes.**

Pour ce public, le conseiller PRC favorise un travail en réseau. Il permet d'envisager des pistes et de sécuriser les parcours au plus tôt, avec, lorsque c'est nécessaire, des aménagements pour les épreuves du jury ou les accès à la formation.

Profil



63 % de femmes
65 % en moyenne

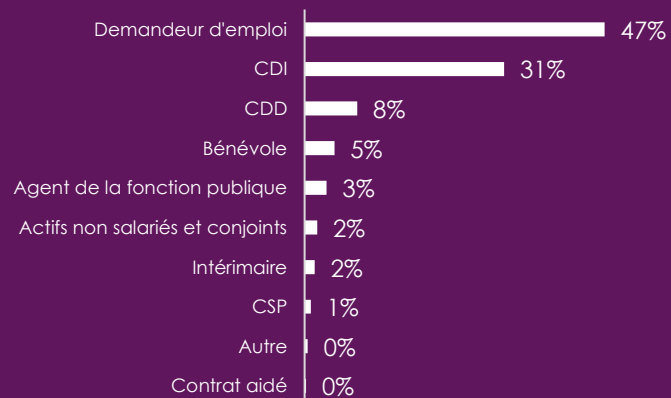


27 % résident en Dordogne
6 % en moyenne

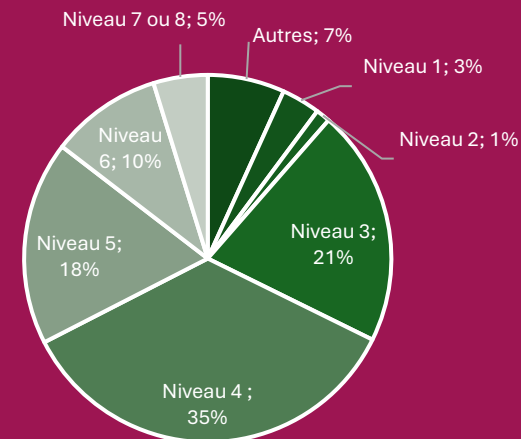


42,3 ans d'âge moyen
41,4 en moyenne

Statut



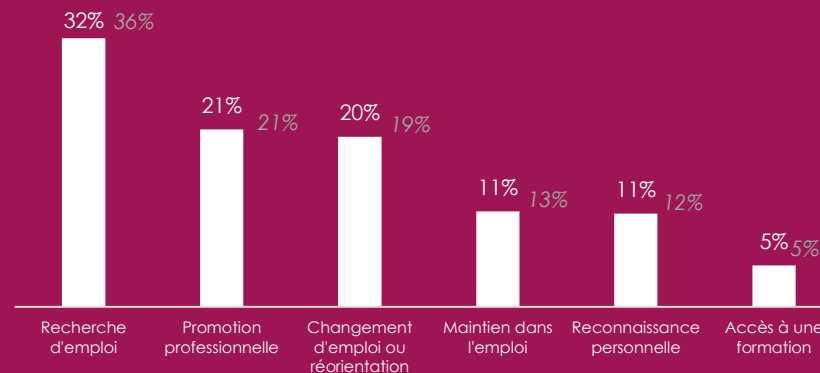
Niveau détenu



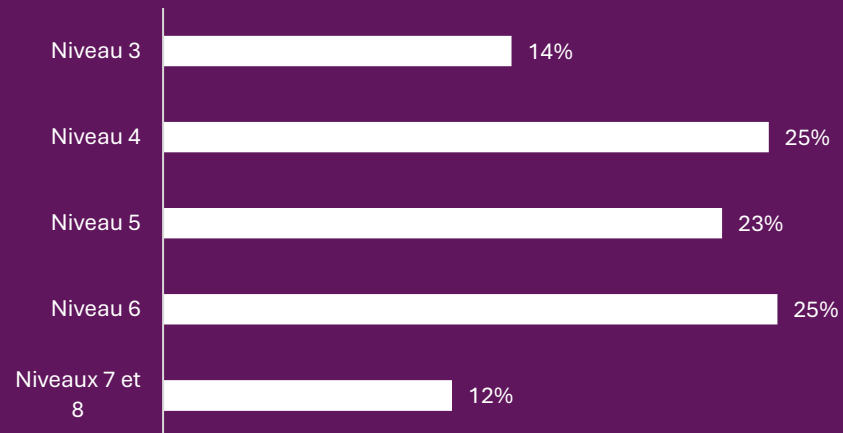
Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE en 2025



Objectif visé avec la démarche VAE



Niveaux et certifications visés



1. Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social
2. Diplôme d'État de moniteur éducateur
3. Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
4. Diplôme d'État d'aide-soignant
5. CAP accompagnant éducatif petite enfance

Durée de l'expérience : à noter, **23 %** des personnes déclarées en situation de handicap ont **moins de 3 ans d'expérience professionnelle** en lien avec la certification visée, contre 22 % tout public.



1 165

personnes reçues dans un PRC exercent ou exerçaient dans les secteurs Santé humaine et Action sociale (secteur d'activité actuel ou dernier secteur employeur connu).

soit **29 % du public reçu en PRC** (dont 22 % dans la santé).

Ils représentaient **28 % du public reçu en 2021 et 2022, 26 % en 2023 et 26 % en 2024.**



86 % sont des **femmes** (contre 56 % autres secteurs et 65 % tous secteurs).

41 % sont âgés de **45 ans et plus** (37 % autres secteurs, 38 % tous secteurs).

25 % détiennent un **niveau 3** et **32 %** un **niveau 4** (contre 19 % et 33 % autres secteurs).

41 % sont **demandeurs d'emploi** (48 % autres secteurs et 46 % tous secteurs), 31 % sont en CDI et 7 % sont agent de la fonction publique, titulaire ou non (30 % et 5 % autres secteurs).



Plus **d'un tiers des bénéficiaires** (37 %) **visent une certification de niveau 4** (bac) lors des entretiens conseils (18 % autres secteurs et 24 % tous secteurs) et 10 % un niveau 5 (28 % autres secteurs et 23 % tous secteurs). Les bénéficiaires sont de moins en moins nombreux à viser un niveau 5 (19 % en 2024, 23 % en 2023).

Les objectifs visés pour les démarches VAE engagées : la **recherche d'emploi** (26 %, 33 % autres secteurs), la **promotion professionnelle** (23 %, 20 % autres secteurs), le **changement d'emploi ou réorientation** (16 %, 20 % autres secteurs), le **maintien dans l'emploi** (17 %, contre 11 %), la reconnaissance (12 %, 12 %) et l'accès à la formation (5 %, 5 %).



A noter, **parmi les 10 certifications les plus visées** lors d'un entretien conseil PRC, **7** concernent le domaine sanitaire et social.



Origine de la démarche VAE : peu de différences avec les publics reçus en PRC issus d'autres secteurs d'activité, **35 % sur conseil d'un prescripteur** (37 % autres secteurs), **24 % s'informent seuls**, par internet ou via la presse (contre 27 % autres secteurs) et 20 % sur conseil d'un proche ou d'un collègue (18 % tous secteurs).



Durée de l'expérience : **24 %** des personnes issues du secteur sanitaire et social ont **moins de 3 ans d'expérience professionnelle** en lien avec la certification visée, contre 21 % autres secteurs et 22 % tout public. Dont 9 % un an d'expérience (contre 13 % autres secteurs et 12 % tous secteurs).



55 % des bénéficiaires issus du secteur de la santé et **61 %** de l'action sociale **confirment leur démarche VAE à l'issue de leur entretien** (contre 53 % tous secteurs).



12 mois après un entretien conseil VAE dans un PRC, **73 % des bénéficiaires interrogés issus du secteur sanitaire et social avaient poursuivi leur démarche VAE** (contre 61 % autres secteurs et 64 % tous secteurs confondus).

A noter, après **3 mois**, ils étaient **69 % à avoir poursuivi** la démarche de VAE (contre 61 % tous secteurs confondus).

A top-down view of several hands of different skin tones and ages working together to assemble a circular arrangement of light-colored wooden puzzle pieces. The hands are positioned around the perimeter, with some pieces already connected and others being placed. The background is a light, neutral color.

La situation à 3 et 12 mois
après un entretien conseil dans un PRC
néo-aquitain



Depuis le 1^{er} janvier 2020, **les bénéficiaires d'un conseil VAE sont interrogés 3 mois, puis 12 mois** après leur entretien conseil (précédemment à 3 et 18 mois).

L'objectif est double :

- Permettre au conseiller de reprendre contact avec le candidat, pour répondre au besoin d'accompagnement tout au long de la démarche et pas seulement au début d'un parcours VAE.
- Assurer l'observation et le suivi des parcours VAE des bénéficiaires.

Par ailleurs, afin d'avoir un échantillon de répondants plus important, **l'analyse ci-après porte sur l'ensemble des données disponibles depuis 2017** et jusqu'à fin 2025 (du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2025). Il s'agira donc de l'ensemble **des répondants à l'enquête de suivi à 3 mois depuis janvier 2017** et **des répondants à l'enquête à 12 mois depuis janvier 2020**.



LA SITUATION À 3 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre janvier 2017 et fin décembre 2025





39 %

n'ont pas poursuivi au moment de l'enquête

Principaux motifs :

19 % ont seulement reporté leur démarche

12 % ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc)

10 % ont privilégié la formation

8 % rencontrent des difficultés personnelles (temps, motivation...)

7 % ont trouvé cette démarche trop longue

4 % avancent des raisons personnelles

4 % ont manqué d'informations et de conseils

4 % ont trouvé un emploi

3 % avancent des raisons financières



61 %

ont poursuivi leur démarche VAE

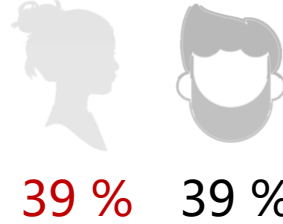
Parmi eux : 77 %

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

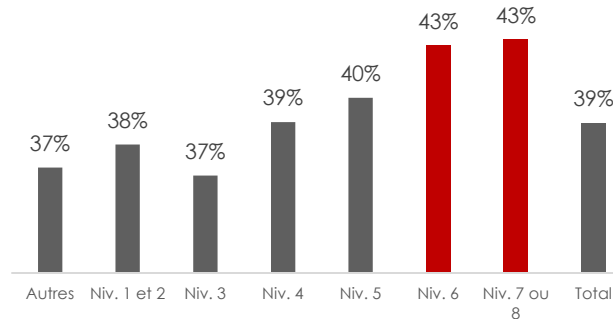
A noter : en 2020, 65 % avaient poursuivi la démarche 3 mois après l'entretien PRC, ils étaient 64 % en 2021, 63 % en 2022, 62 % en 2023 et 61 % en 2024.

A 3 mois, 39 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

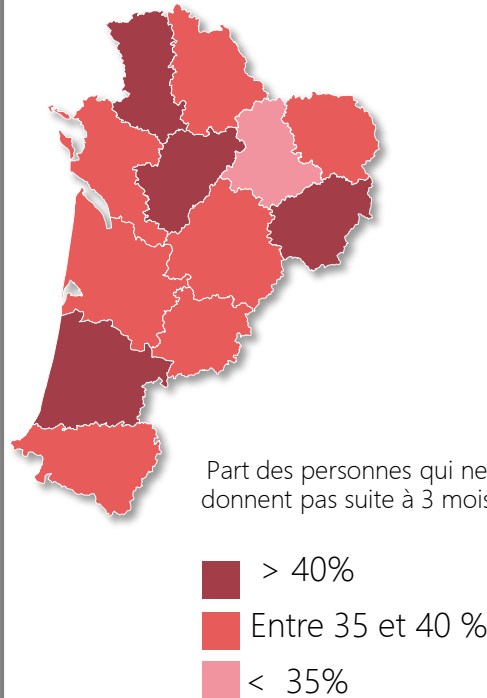
39 % des femmes ne poursuivent pas leur démarche VAE.



Plus le niveau est élevé, moins les personnes poursuivent la démarche



Situation par département

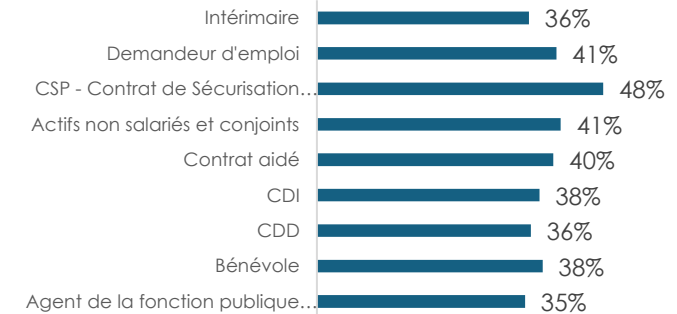


L'âge

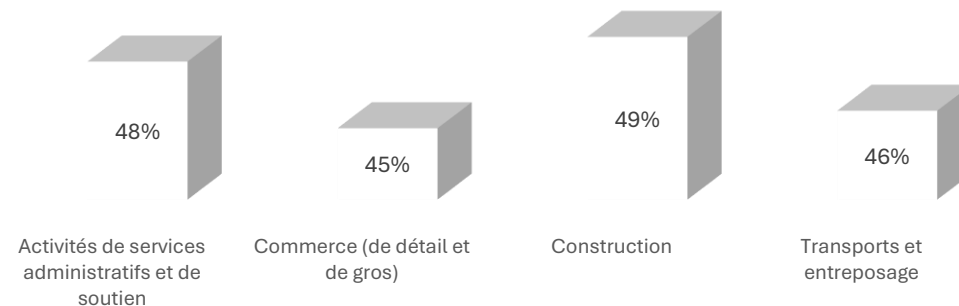


68 % Des moins de 21 ans ne donnent pas suite.
36 % Des 25 - 44 ans
41 % Des 45 ans et +.

La situation professionnelle

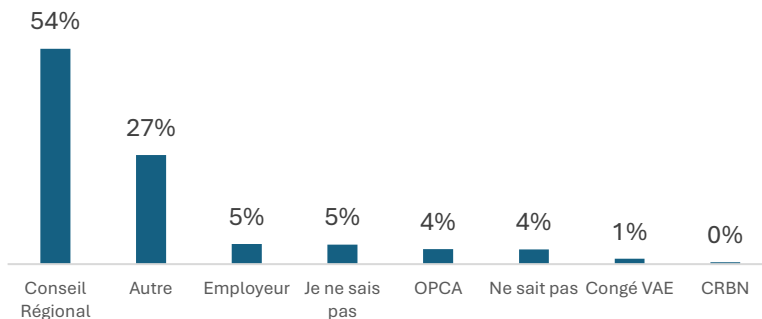
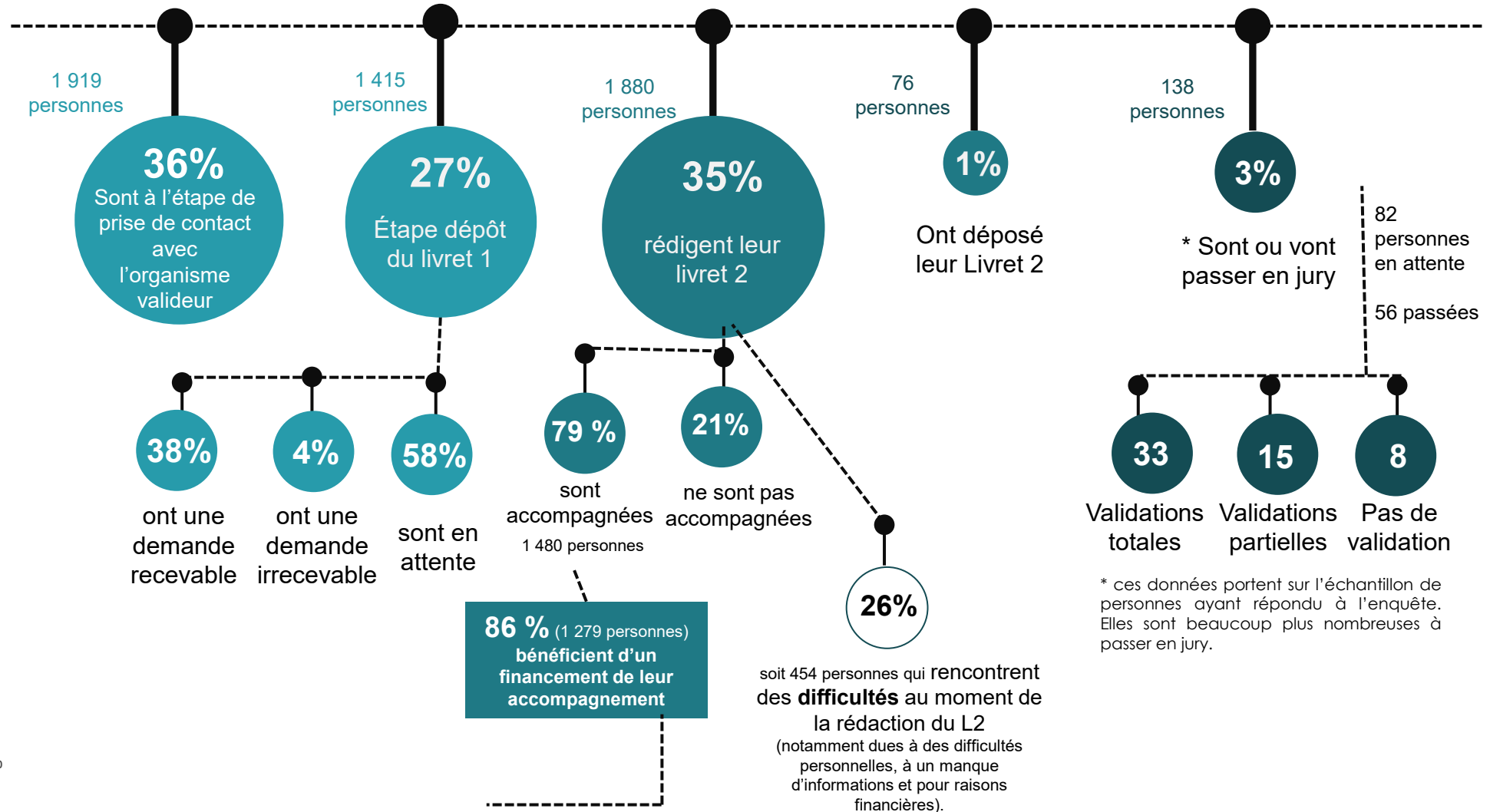


Un arrêt proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



Situation des 61 % de personnes ayant poursuivi leur démarche VAE 3 mois après leur entretien conseil (plus de 4 800 personnes)

- 8 667 répondants à l'enquête de suivi, 3 mois après un entretien PRC
- 61 % (5 309) poursuivent leur démarche 3 mois après leur entretien conseil, parmi eux ...



A noter : depuis 2018, ces éléments de parcours restent les mêmes (mêmes proportions dans les parcours).



LA SITUATION À 12 MOIS DES BÉNÉFICIAIRES D'UN ENTRETIEN CONSEIL EN PRC

entre janvier 2020 et fin décembre 2025





36 %

n'ont pas poursuivi au moment de l'enquête

Principaux motifs :

18 % ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc)

14 % ont privilégié la formation

14 % ont seulement reporté leur démarche

12 % ont rencontré des difficultés personnelles (manque de temps, de motivation, etc.)

10 % ont trouvé cette démarche trop longue, trop complexe, non pertinente

5 % ont arrêté par manque d'informations et de conseils

5 % ont rencontré des difficultés financières

4 % ont rencontré des difficultés administratives



64 %

ont poursuivi leur démarche VAE

Parmi eux : 78 %

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

Plus la durée de l'expérience professionnelle est longue, plus le taux de poursuite de la démarche est élevé (55 % des personnes ayant 1 an d'expérience ont poursuivi leur démarche contre 63 % pour les personnes ayant 10 ans d'expérience et plus).

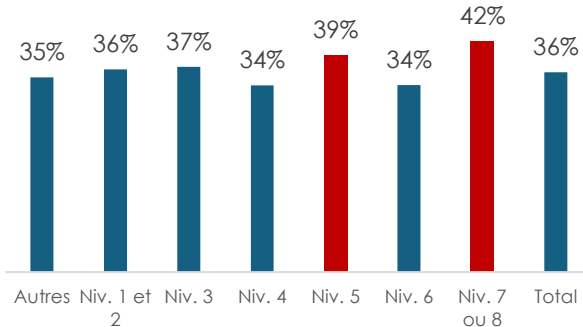
A 12 mois, 36 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

Les **hommes**
poursuivent
légèrement
moins leur
démarche VAE

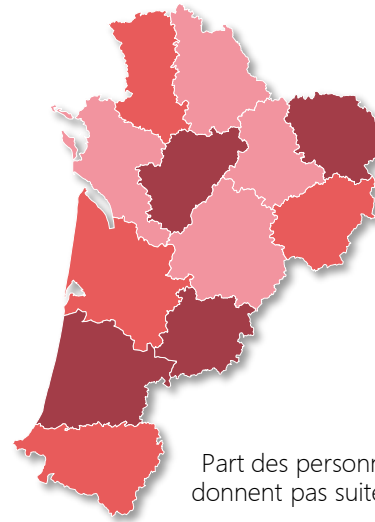


35% 37%

Taux de non poursuite selon le niveau détenu

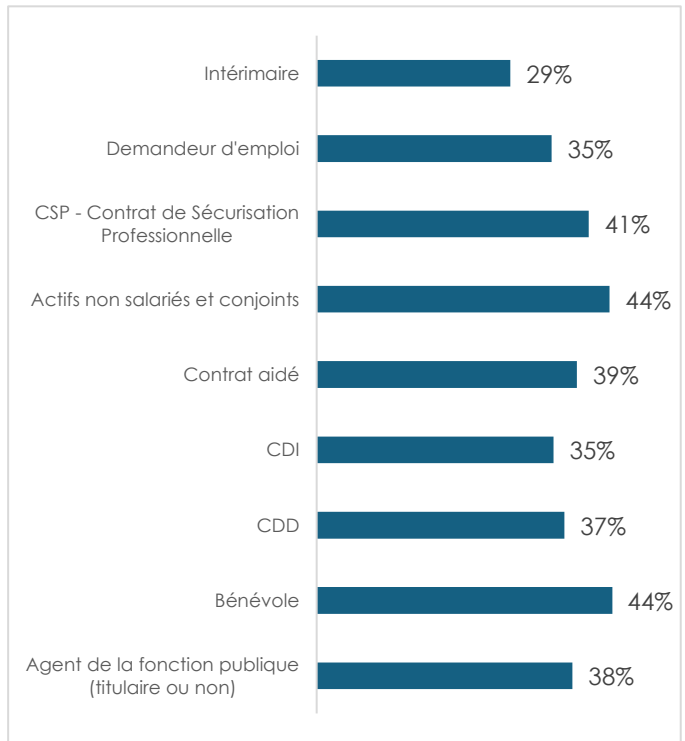


Situation par département



> 38%
Entre 35 et 38 %
< 35%

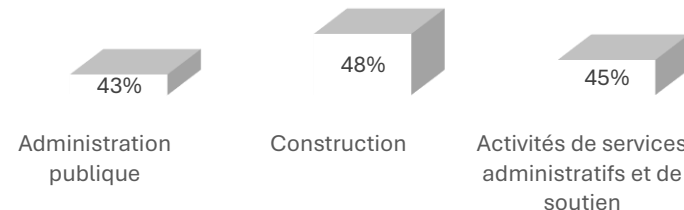
La situation professionnelle impacte



L'effet de l'âge

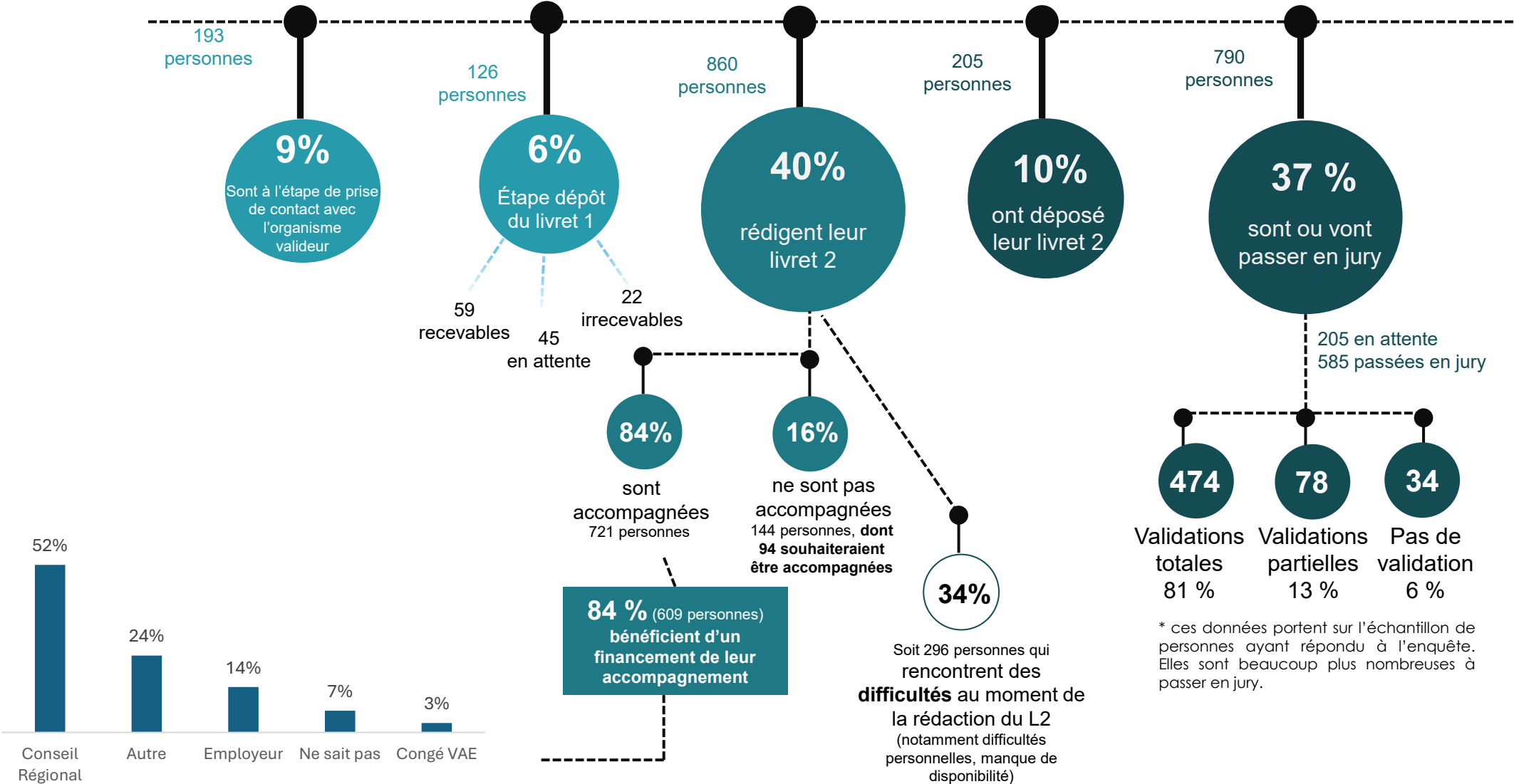
- 25 ans
50 %
25 - 44 ans
34 %
45 ans et +
37 %

Un abandon proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



Situation 12 mois après un entretien conseil VAE en PRC des répondants ayant poursuivi leur démarche VAE

- 3 350 répondants à l'enquête de suivi, 12 mois après un entretien PRC
- 64 % (2 155) poursuivent leur démarche 12 mois après leur entretien conseil, parmi eux...



Zoom sur les 869 personnes enquêtées passées en jury après leur entretien conseil (tous types de suivis depuis 2017)



Parmi les **687 personnes** ayant obtenu une **validation totale** (79 %), cette validation leur a permis (plusieurs réponses possibles) :

- La **reconnaissance de leur niveau de compétences** (35 %).
- D'obtenir une **satisfaction personnelle** (27 %).
- Trouver un emploi (5 %).
- De changer de qualification ou de statut dans leur entreprise (4 %).



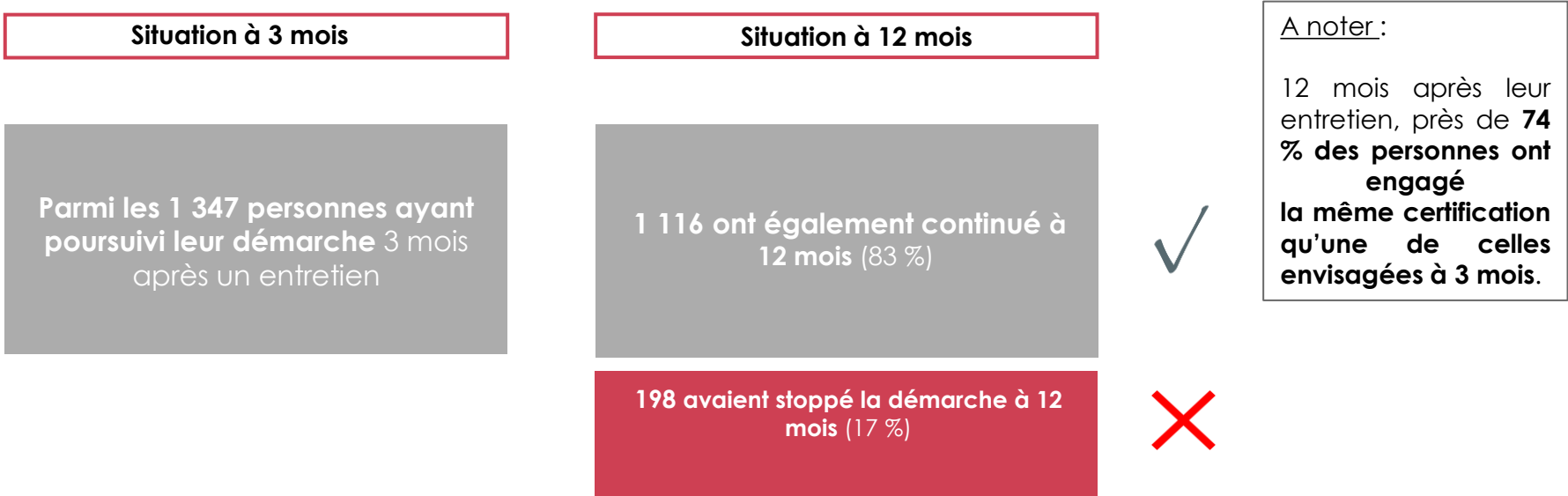
Parmi les **129 personnes** ayant obtenu une **validation partielle** (15 %) :

- Cette validation a permis à 29 % d'entre elles de retravailler leur dossier de validation (livret 2) et **14 % d'effectuer une formation complémentaire**.
- **Pour 118 d'entre elles, l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité.**
- **72** d'entre elles ont validé plus de la **moitié des modules** et 36 entre un tiers et la moitié.
- **87 ont obtenu des préconisations claires** pour la suite de leurs parcours (les 42 autres n'ayant reçu aucune préconisation ou pas suffisamment claires).



Parmi les **53 personnes** ayant obtenu un **refus de validation** :

- 13 d'entre elles ne savent pas encore quoi faire, 11 ne feront rien et 11 ont recommencé intégralement la démarche VAE sur la même certification.
- **26 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours**



Evolution des situations des personnes ayant répondu aux questionnaires de suivi à 3 puis 12 mois

Situation actuelle	A 3 mois	A 12 mois
Contact pris avec l'organisme valideur	25 %	5 %
Demande de validation (livret 1) déposée	24 %	4 %
Rédaction du livret 2	44 %	34 %
Livret 2 déposé	1 %	9 %
Passage en jury prévu	2 %	9 %
Passage en jury réalisé	1 %	22 %
Non renseigné	2 %	16 %
Total général	100 %	100 %

Bilan de la consultation
des bénéficiaires des PRC VAE en
Nouvelle-Aquitaine reçus en 2025



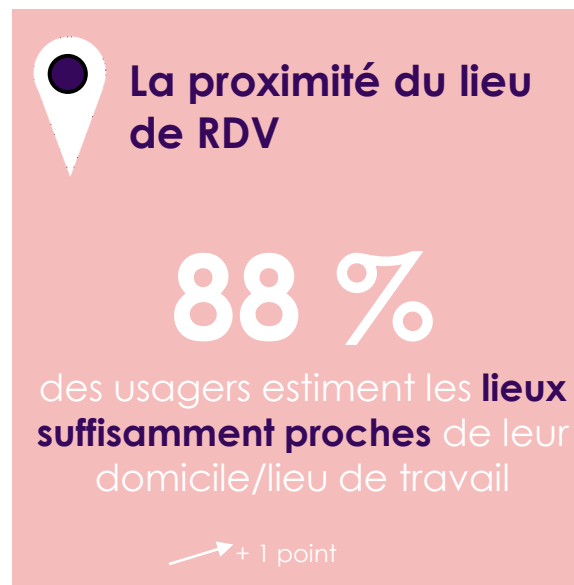
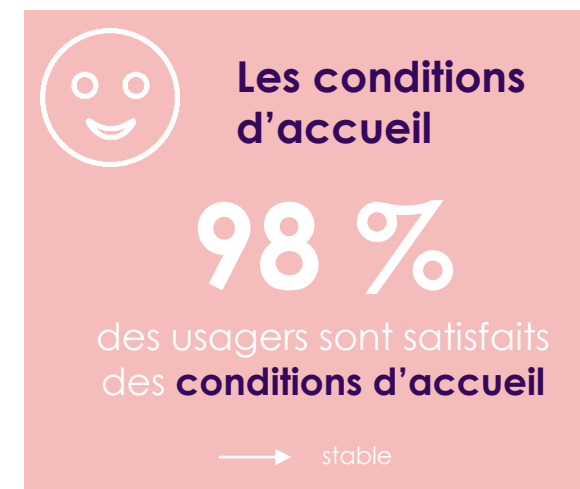
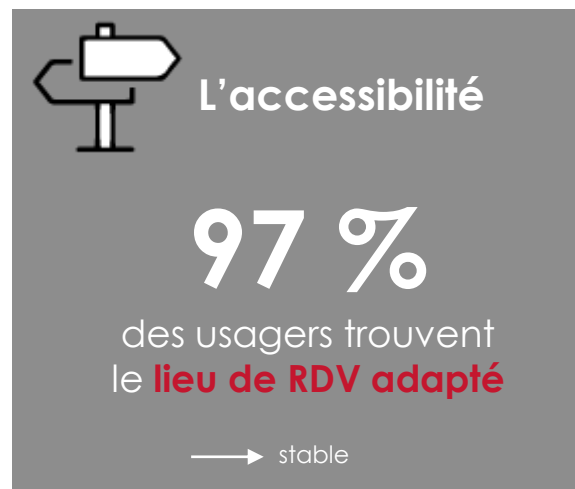


Depuis 2019, dans l'objectif d'une amélioration constante de service rendu aux usagers, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité conduire avec les PRC une consultation des bénéficiaires des Points Régionaux Conseil VAE.

Via les questionnaires de suivi de parcours VAE, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine interroge l'ensemble des candidats reçus pour un entretien conseil (les candidats ayant eu un entretien conseil en PRC à M-3 ou M-12).

Il s'agit ici des **1 686 bénéficiaires d'un PRC ayant répondu à l'enquête en 2025** (ils étaient 1 738 répondants en 2024).

90 % des usagers satisfaits du service offert par les PRC néo-aquitains, dont 54 % très satisfaits (54 % en 2024).
→ stable



Avoir une meilleure information sur
les **différentes étapes** de la VAE

92 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 24 % plutôt oui)



→ -1 point par rapport à 2024

Obtenir des **informations claires et
adaptées** à leurs situations

94 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 22 % plutôt oui)



→ stable

Analyser les **attentes, objectifs et la
stratégie** à adopter

91 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 23 % plutôt oui)



→ - 2 points



Des retours positifs des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Identifier la ou les **certifications**
adaptée(s) à leurs expériences

90 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 26 % plutôt oui)



→ - 1 point

Identifier le **financement** adapté à
leurs situations

86 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 24 % plutôt oui)



→ - 2 points

Prendre une **décision**

79 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 24 % plutôt oui)



→ + 2 points

Faciliter les **prises en relation** utiles
à leurs projets

84 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 22 % plutôt oui)



→ stable

Entrer en relation avec
les **organismes accompagnateurs**

81 %

des usagers interrogés ont
répondu oui (dont 26 % plutôt oui)



→ stable





L'accompagnement VAE des personnes en recherche d'emploi



La **Région finance l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi*** qui sont candidates à la Validation des Acquis de l'Expérience réalisé par des organismes labellisés Qualiopi pour apporter une aide méthodologique, élaborer le dossier de validation, préparer l'entretien avec le jury et si besoin soutenir le candidat en post-jury après une validation partielle ou nulle.

En amont, le candidat doit être reçu par un conseiller d'un Point Régional Conseil – PRC qui prescrit l'accompagnement et avoir obtenu sa recevabilité (livret 1) auprès du certificateur.

La prestation d'accompagnement comprend **2 phases** :

Phase 1 :

- L'accompagnement du candidat au montage du dossier :

phase d'élaboration du dossier de validation, où l'accompagnateur guide le candidat de façon claire, détaillée et précise les attendus du référentiel de la certification visée.

- La préparation à l'entretien du candidat avec le jury :

organisée dans les 2 mois précédant le passage du candidat en jury.

Phase 2 :

En cas de validation partielle ou d'échec, l'accompagnement pourra se poursuivre par :

- un entretien post jury en présence du conseiller PRC et de l'accompagnateur afin de faire un point d'étape et de déterminer la suite du parcours,
- un éventuel accompagnement complémentaire du candidat s'il souhaite relancer son parcours VAE : pour réécrire le dossier, préparer un nouvel entretien,... et permettre au candidat d'être prêt à se représenter devant le jury.

Montant

- Le montant de l'aide accordée par la Région est plafonné à 2 400 euros par certification visée pour un parcours complet dont :
 - 1 800 euros maximum pour l'accompagnement jusqu'au jury (phase 1)
 - 600 euros maximum pour l'accompagnement post jury (phase 2)
- L'aide est directement versée à l'organisme en charge de l'accompagnement.



[Aide individuelle régionale à la validation des acquis de l'expérience \(VAE\)](#)

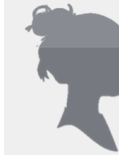
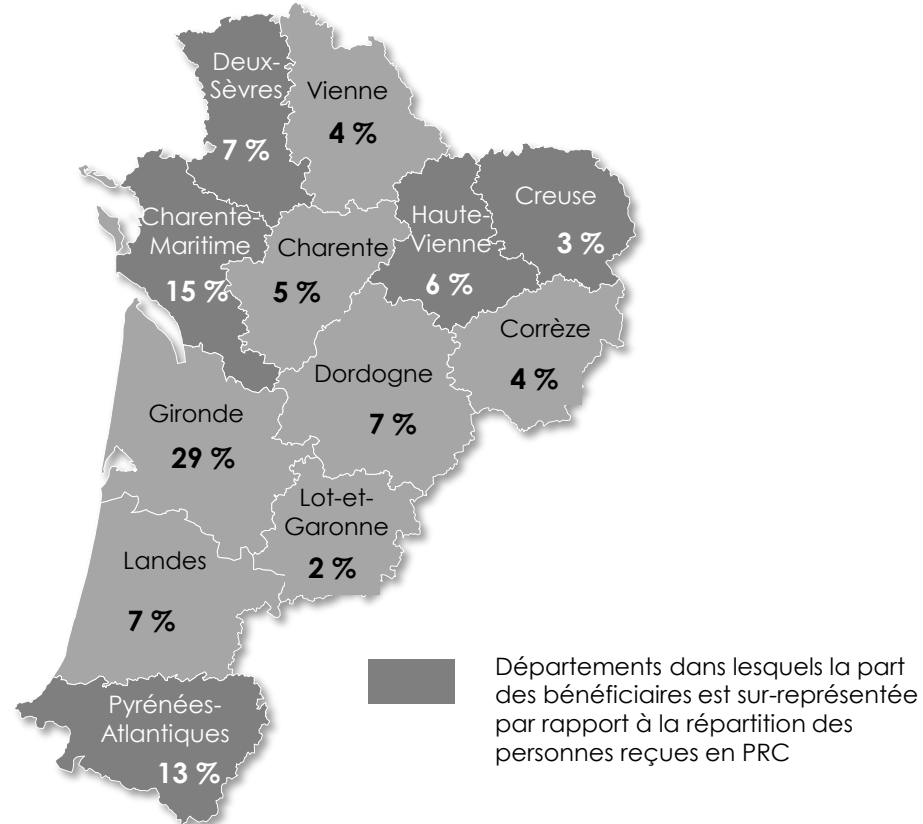
** Demandeur d'emploi indemnisé ou non par France Travail, personne souhaitant faire valoir son expérience bénévole, associative, syndicale ou politique, salarié en congé parental ou personne détenue en établissement pénitentiaire en Nouvelle-Aquitaine.*

273 personnes ont débuté un accompagnement en 2025

(aides individuelles)

soit 14 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif *
(10 % en 2024).

Département de résidence des personnes accompagnées



68 %



38 % 45 ans et +



24 % de **niveau Bac** et 22 % de niveau **inférieur ou égal au CAP-BEP**



48 %

Issus du secteur Santé-social



31 %

accompagnés sur un diplôme de l'Education Nationale

*14 % du public reçu dans un PRC pouvant potentiellement entrer dans le dispositif : il ne s'agit pas de 14 % des 4 011 personnes reçues en PRC en 2025, mais du nombre de personnes reçues en PRC, avec un statut demandeur d'emploi ou bénévole en statut principal ou secondaire (soit 1 904 personnes), rapporté aux nb. de candidats accompagnés sur cette même année.



Les prescripteurs : premier maillon du parcours VAE pour les personnes accompagnées (42 %).



Principal objectif visé avec une démarche VAE par les personnes accompagnées : la **recherche d'emploi** (38 %).



Les bénéficiaires d'un accompagnement VAE préparent des **certifications de niveau Bac et infra** (43 %), de niveau 5 (Bac +2) pour 18 % et de niveau 6 (Bac + 3 et 4) pour 24 %.

-> **76 %** ont engagé une des 3 **hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil** en PRC.



TOP 5 des certifications préparées par les candidats accompagnés

1

Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (9 %)

4

CAP accompagnant éducatif petite enfance (6 %)

2

Diplôme d'État d'aide-soignant (8 %)

5

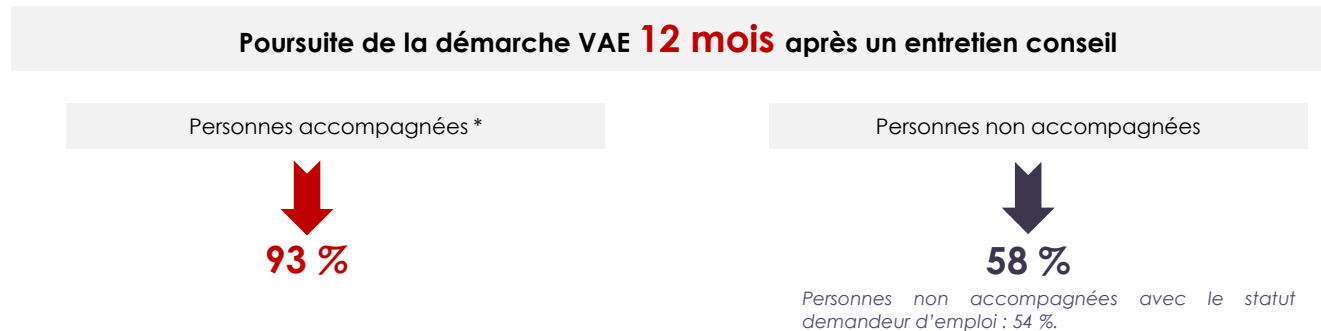
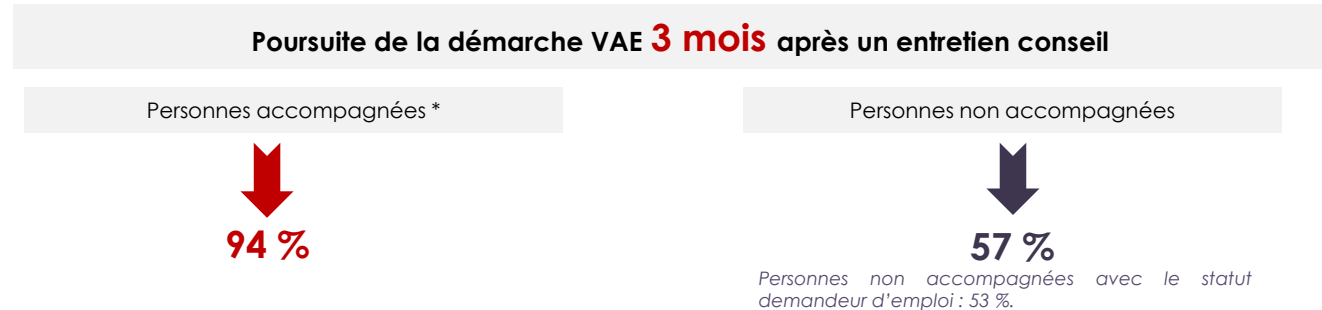
Titre professionnel Formateur pour Adultes (3 %)

3

Diplôme d'État éducateur spécialisé (7 %)

La poursuite des démarches VAE des personnes accompagnées

Comparés à l'ensemble des personnes reçues en PRC, **les candidats accompagnés poursuivent beaucoup plus fréquemment leurs démarches VAE à 3 et 12 mois**



Pour rappel :

Globalement, les personnes reçues en PRC poursuivent pour **61 % leur démarche VAE 3 mois** après un entretien conseil.

Ils sont **64 % à 12 mois**.

* Comparaison de la situation des personnes reçues en PRC, qui ont bénéficié et n'ont pas bénéficié d'un accompagnement financé par la Région au moment du suivi à 3 et 12 mois (date de prescription accompagnement en amont de la réponse au questionnaire de suivi) **sur l'ensemble des données disponibles et pas uniquement l'année civile 2025.**



POUR ALLER PLUS LOIN....

Retrouvez les travaux de l'**observatoire régional de la VAE** sur la page dédiée du site internet de Cap Métiers.

Accédez à tous les travaux de l'Observatoire Régional Emploi Formation (OREF) sur pro.cap-metiers.fr



Nos adresses

SITE POITIERS

Tour Toumaï
60 bd du Grand Cerf
86000 Poitiers

SITE LIMOGES

13 cours Jourdan
87000 Limoges

SITE LA ROCHELLE

88 rue Bel-Air
17044 La Rochelle

SIEGE SOCIAL

Centre régional
Vincent Merle
102 av. de Canéjan
33600 Pessac

Notre site internet

pro.cap-metiers.fr



@capmetiers

Rédaction – statistiques – cartographie : Direction des ressources et analyses emploi – formation – territoires.

Réalisation : Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine – 2026

Toute utilisation des informations de ce document doit mentionner les sources, la date de référence des données et la mention « Réalisation Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, 2026 ». Crédits photos : Adobe stock.